

Texte publié dans *La philosophie de l'histoire au XX<sup>e</sup> siècle. Hommages offerts à Maurice Lagueux*, sous la direction de Christian Nadeau et Alexis Lapointe, Québec, Presses de l'Université Laval, collection Zêtésis, 2007, p. 165-221.

## **L'EXPLICATION RATIONNELLE EN HISTOIRE DRAY, COLLINGWOOD ET HEMPEL**

**Robert Nadeau**

**Département de philosophie  
Université du Québec à Montréal  
[nadeau.robert@uqam.ca]**

La présente étude a été préparée pour un ouvrage collectif de « Mélanges offerts en hommage à Maurice Lagueux », ouvrage placé sous la direction de Christian Nadeau et à paraître à Québec aux Presses de l'Université Laval.

## 1. Relance d'une discussion : la place de la rationalité en sciences humaines

Il y a des années que Maurice Lagueux et moi croisons le fer, amicalement s'entend, à propos de questions relevant de la philosophie des sciences sociales. Nous nous sommes tout particulièrement intéressés lui et moi à la question de la rationalité, de sa nature et de son rôle explicatif éventuel, en nous servant de la science économique comme discipline de référence pour nos réflexions et nos échanges. Plusieurs, voire la majorité, de nos échanges à ce propos ont été verbaux et sont donc inédits, puisqu'ils ont pris forme dans le cadre de séminaires de recherche ou de cours assumés ponctuellement en collaboration. Le moment est maintenant venu de tenter de tirer les choses encore plus au clair que jamais, et c'est pourquoi j'ai pensé qu'il serait opportun de rédiger la présente étude. J'espère ainsi lui fournir encore une fois l'occasion de mettre plus fortement en lumière en quoi nous divergeons d'opinion lui et moi, et sur quoi nous nous entendons au juste, en matière d'épistémologie et tout particulièrement sur la question de la rationalité humaine lorsqu'elle intervient singulièrement dans les modèles d'explication fondant des logiques disciplinaires comme la sociologie, l'anthropologie, la psychologie et, plus singulièrement peut-être, l'histoire. S'il y a une sorte d'unité épistémologique des sciences humaines, c'est bien à la prise en compte de la rationalité qu'elle est due – voilà sans doute une thèse récurrente dans l'œuvre écrite et dans l'enseignement universitaire de Maurice Lagueux, une thèse avec laquelle je suis prêt, pour ma part, à faire un bon bout de chemin.

Nous partageons par ailleurs lui et moi l'idée que l'une des tâches les plus centrales de l'épistémologie contemporaine a été et est encore de comprendre ce qu'expliquer veut dire. Il est d'ailleurs remarquable que ce soit d'emblée sur l'histoire que les toutes premières analyses formelles de l'explication scientifique aient porté (v. Hempel, 1942). C'est suite, en particulier, à l'étude séminale de Hempel-Oppenheim (v. Hempel-Oppenheim, 1948) que William Dray a été amené à s'opposer aux nombreux partisans du modèle de la loi de couverture (*covering-law model*), et dont les principaux étaient à l'époque, pour ce qui concerne l'explication en histoire, Karl R. Popper, Carl G. Hempel et Patrick Gardiner (v. Dray, 1957 ; Gardiner, 1952 ; Hempel, 1965a ; Popper 1956). Les échanges entre Dray et Hempel sur la « logique de l'explication en histoire » furent par la suite suffisamment suivis et nombreux pour mériter l'appellation de « controverse », un débat auquel Maurice Lagueux et moi nous sommes beaucoup intéressés et

qui fournira à la présente étude son horizon d'arrière-plan (v. en particulier Dray, 1963 ; Hempel, 1963). Certes, pour prétendre à l'exhaustivité, l'étude fouillée de cette controverse aurait à prendre en considération de nombreuses dimensions qui, par restriction volontaire, sont condamnées à rester ici dans l'ombre. C'est sur une seule de ces dimensions que je ferai porter l'analyse qui suit, et je me dois de dire d'entrée de jeu, dans les termes les plus précis possibles, de quelle dimension il s'agit.

L'occasion d'un retour sur l'importante controverse qui va m'occuper dans les pages qui suivent m'a été donnée par la lecture d'un article de Dray relativement récent et reprenant les tenants et aboutissants de son débat avec Hempel (Dray, 2000). Il faut dire que les textes les plus importants de ce débat datent maintenant de plus de quarante ans. Je ne crois pas que l'on puisse dire pour autant qu'il peut être considéré comme clos. Qui plus est, si l'on peut considérer que Hempel avait pu prendre connaissance des analyses les plus poussées de Dray au moment de ficeler ses positions finales (v. ses écrits de 1965), il n'en est pas de même pour Dray : en effet, avant son article de 2000, Dray ne s'est jamais référé ni à l'étude dans laquelle Hempel élabore son modèle technique de l'explication rationnelle (Hempel, 1962b), ni à la version finale de la doctrine hempélienne de l'explication (Hempel, 1965b)<sup>1</sup>. Puisque c'est maintenant fait, il vaut sans doute la peine de se pencher à nouveaux frais sur ce vieux débat et de tenter d'en retirer quelques dividendes philosophiques supplémentaires.

Il est maintenant bien connu que Dray et Hempel s'opposent au sujet de la structure de l'explication en histoire : ce que Dray a appelé le « modèle de la loi de couverture » ne fait pas consensus, Hempel soutenant la thèse que toute explication scientifique est de nature nomologique (qu'elle soit déductive ou inductive), alors que Dray est d'avis que l'explication authentique en histoire n'a pas besoin de faire appel à une ou à plusieurs lois pour remplir son rôle, qui est de permettre de comprendre ce qui est arrivé ou ce qui s'est produit dans le cours de

---

<sup>1</sup> L'important article que signe Dray en 1963 a, de son propre aveu (v. note 1, p. 133) été écrit sans pouvoir tenir compte de la magistrale analyse faite par Hempel en 1961 de l'explication des actions rationnelles (v. Hempel, 1962). Si l'on s'en remet à la bibliographie des écrits de Hempel compilée par James Fetzer (v. Fetzer, 2000 : 325-331), c'est l'article de 1965 (v. Hempel, 1965b) qui livre le fin mot de sa pensée concernant l'explication. Après l'article de 1963 publié dans le même ouvrage collectif que celui de Dray, (v. Hempel, 1963), Hempel n'est pas revenu sur son débat avec Dray. Pour enrichir ce débat, on consultera néanmoins avec profit les textes suivants : Hempel, 1969 ; Hempel 1979a et 1979b). Pour mémoire, je rappelle que Hempel a par ailleurs continué d'écrire sur d'autres sujets jusqu'en 1993, et il est décédé le 9 novembre 1997.

l'histoire. Hempel et Dray s'entendent cependant pour dire que l'on trouve en histoire ce que l'un et l'autre appellent des « explications rationnelles », à savoir des explications qui concernent en propre l'action délibérée de personnages historiques – leurs décisions de poser tel ou tel geste, leurs interventions dans le cours des choses, leur volonté de faire advenir certaines situations et d'empêcher que d'autres ne se produisent. S'il fallait caractériser d'un trait ce dont on parle quand on parle d'explications de cette nature, il y a tout lieu de croire qu'ils s'entendraient également tous deux pour dire que ces explications rationnelles de l'action sont avancées sur la base de la prise en considération des « raisons » qui ont poussé un acteur donné à faire ce qu'il a fait, faits et gestes dont l'historien peut faire la reconstitution dans un récit appuyé sur des témoignages ou des documents d'archives. Là s'arrête cependant le consensus philosophique entre Hempel et Dray. Je soumets l'idée que c'est la nature et le fonctionnement de ce mode d'explication rationnelle telle qu'on le retrouve en histoire qui constitue l'enjeu de toute première importance du débat opposant Dray à Hempel, et c'est précisément à réexaminer les termes précis de ce débat que j'entends consacrer les pages qui suivent.

Il convient de remarquer d'entrée de jeu que la dispute concerne fondamentalement la *logique* de l'explication en histoire : Hempel et Dray s'entendent, en effet, parfaitement pour considérer que le débat qui les oppose est de nature logique. Mais ils ne s'entendent pas pour autant sur ce que cela signifie : alors que Hempel insiste à répétition avant tout sur le fait qu'expliquer est affaire de syntaxe logique et de sémantique, Dray dénonce le caractère trompeur de cette approche par trop restrictive et replace le débat dans une perspective presque exclusivement « pragmatique », une perspective où il convient au départ de découvrir à quelles règles répond une demande d'explication donnée. Pour Dray, expliquer équivaut à répondre à une question précise, et toutes les questions légitimes ne sont pas du même type logique. Qui plus est, pour lui, l'historien a ses questions propres et irréductibles à celles que, en toute légitimité, un chimiste ou un physicien peuvent vouloir poser de leur côté. Le décor étant planté, il convient maintenant de tenter d'arbitrer ce débat ou en tout cas de chercher à y voir plus clair. Si j'y parviens, je n'aurai certes pas fait perdre son temps au lecteur qui aura accepté de me suivre dans les méandres quelque fois fort sinueux de ces eaux particulièrement troubles.

Je développerai mon argumentation en trois temps. Dans une première partie (section 2), je reviendrai sur l'épineuse question de savoir si le « principe de rationalité » (l'idée que, globalement, les agents agissent toujours en conformité avec la perception qu'ils ont de la

situation dans laquelle ils se trouvent) peut et doit compter comme une loi de la science empirique, auquel cas toute explication de l'action de quelqu'un par les raisons d'agir qui furent les siennes (= « l'explication rationnelle ») serait forcément nomologique. Comme je le ferai valoir, c'est beaucoup plus cette question étroite que la question plus large de savoir si toute explication scientifique doit nécessairement être de nature nomologique (en se basant sur des lois universelles ou sur des lois statistiques) qui a opposé Dray à Hempel. Cette première analyse réserve, du reste, une conclusion qui paraîtra peut-être surprenante à certains. Je consacrerai ma seconde partie (section 3) à présenter un concept, celui de *Re-enactment*, qui constitue le noyau dur de la théorie de l'explication rationnelle de Dray telle qu'elle se trouve pratiquée selon lui par les historiens : or, il se trouve que ce concept a été emprunté par Dray à la philosophie de l'histoire de R.G. Collingwood, et il pourra être informatif de voir quel rôle précis Collingwood fait jouer à ce concept dans sa théorie de la connaissance historique. C'est une fonction quelque peu différente que Dray fait jouer à ce concept dans son analyse logique de l'explication historiographique, et la troisième partie de mon développement (section 4) sera consacrée précisément à analyser minutieusement ce rôle que Dray qualifie d'« évaluatif » et de « quasi-normatif » : mon but sera alors de voir si la logique de l'explication rationnelle en histoire élaborée par Dray, une logique que Maurice Laguerre, pour sa part, semble faire sienne sans restrictions, a toute la robustesse voulue. La cinquième et dernière section sera l'occasion d'esquisser un bilan de toute la démarche analytique et critique entreprise ici.

## **2. Le principe de rationalité est-il une loi de la science empirique ?**

On peut certainement mettre en question au départ l'idée que, en histoire, on n'est susceptible de trouver qu'une seule et unique sorte d'explications : toutes les questions auxquelles l'historien cherche à répondre ne sont pas du type « pourquoi cela s'est-il produit ? » ni du type « pourquoi tel acteur historique a-t-il fait ce qu'il a fait ? ». Il est certainement légitime que l'historien formule à point nommé d'autres sortes de questions, par exemple « qu'est-il arrivé au juste ? », en se référant à une série d'événements qu'il s'agit de comprendre, ou encore « qui est responsable de ce qui est arrivé ? », « comment cela s'est-il produit ? », « quelles furent les causes, le contexte et les conséquences des événements ou des actions décrites ? », et sans doute beaucoup d'autres sortes de questions encore. C'est pourquoi la théorie logique de l'explication historique ne peut tenir pour acquis que toutes ces questions peuvent se reconstruire suivant un

seul et unique modèle d'explication. L'épistémologie de l'histoire doit, en conséquence, se définir comme une entreprise ouverte et pluraliste : elle doit investiguer *toutes* les sortes d'explication que l'on trouve en histoire, les répertorier toutes sans exclusive et tenter de tirer au clair la structure logique de chacune.

Cela étant dit, une difficulté considérable nous attend au détour : car il n'est pas dit que, placé devant un récit historique particulier ayant pour but de nous faire comprendre certains faits du passé, nous sachions immédiatement comment cette narration explicative doit être reconstruite si nous voulons en exhiber la structure logique. La structure logique des arguments historiques intervenant dans ces récits visant à faire comprendre ce qui s'est passé ne saute jamais eux yeux, et il est prévisible que certains épistémologues chercheront à les reconstruire (ou à reconstruire certains d'entre eux) sous la forme d'« explications rationnelles » (c'est à cette forme particulière d'explication que je m'intéresserai plus spécifiquement), alors que d'autres voudront plutôt montrer que ces récits suivent une logique différente, par exemple la logique des « explications génétiques », une logique qu'on supposera *sui generis* et qu'on considérera irréductible à toute autre. Il est même possible qu'une même narration puisse être logiquement reconstruite selon le modèle des explications rationnelles et qu'elle puisse l'être également selon le modèle des explications génétiques. Quoi qu'il en soit de cette question, nous pouvons certainement la laisser en plan et ne pas la traiter dans le cadre de la présente étude, puisque la difficulté précise à laquelle nous faisons face dans le débat opposant Dray à Hempel vient plutôt du fait que l'un et l'autre admettent comme épistémologiquement légitime le type de question à la base de l'explication rationnelle de l'action historique, mais qu'ils ne s'entendent pas sur ce que serait une réponse logiquement correcte à cette sorte de question historiographique.

Quels sont donc exactement les termes de ce débat et quel en est donc précisément l'enjeu ? Même si Dray, contrairement à Hempel, ne considère pas que l'histoire soit une « science » et même s'il refuse de considérer que l'explication rationnelle soit une « méthode » scientifique en bonne et due forme et analysable comme telle, Dray tient néanmoins pour acquis que l'histoire est une discipline savante où l'on mène des recherches dans le but de fournir des explications. Qui plus est, l'historien a, selon lui, un type privilégié d'approche explicative : pour lui, en effet, l'historien se centre sur les *acteurs significatifs* de l'histoire, et il tente de rendre compte de ce que furent leurs actions, en particulier celles qui nous posent problème ou nous intriguent et qu'on pourra parvenir à tirer au clair en s'appuyant sur des preuves archivistiques ou

testimoniales. Les actions de ces individus doivent avoir un sens, un sens qui se trouve révélé par la découverte de ce que furent leurs raisons d'agir : l'historien doit se donner pour tâche centrale d'expliquer causalement l'action, l'action telle qu'elle s'est réellement produite, en la connectant sur les raisons que les acteurs sous investigation ont avancées pour se justifier, ou encore celles qu'ils ont dû entretenir si l'on s'en remet aux sources d'information disponibles.

Hempel avait lancé le débat dès 1942 (v. Hempel, 1942) en faisant valoir que, dans toute discipline scientifique, et en particulier en histoire où l'on aurait pu croire le contraire, toute explication digne de ce nom devait être « nomologique », au sens où il était indispensable que l'historien, dans un raisonnement explicatif donné, fasse appel à au moins une loi pour rendre compte que, dans des circonstances observées, un certain phénomène ou un certain événement ait pu se produire. Le modèle logique de l'explication envisagée comme une déduction centralement basée sur une proposition nomologique (appelé « modèle D-N » pour « déductif-nomologique ») a été techniquement exposé en détail en 1948 dans un article qui a fait date (v. Hempel & Oppenheim, 1948). Hempel consacra par la suite de nombreuses études à explorer d'autres modèles d'explication possible, dont le modèle I-S (pour « inductif-statistique ») où la loi est formulée sous la forme d'une proposition statistique et où, au lieu d'une déduction en bonne et due forme, nous obtenons plutôt une relation d'induction probabiliste entre l'*explanans* et l'*explanandum* (c'est-à-dire des raisons de croire que l'événement constaté devait, en toute probabilité, se produire). C'est en 1965 que Hempel a formulé ce qui doit être considéré aujourd'hui comme la version finale de sa théorie de l'explication scientifique (v. Hempel, 1965b). Cette étude de Hempel, un véritable opuscule dans lequel celui-ci fournit une extraordinaire synthèse concernant toutes les dimensions de la problématique philosophique de l'explication, comporte entre autres des sections qui concernent directement son débat avec Dray. Il y est en particulier question du concept de rationalité (v. Hempel, 1965b, section 10 : p. 463-487), et Hempel y examine en détail la question de l'explication de l'action humaine par les raisons d'agir des acteurs telle que, suivant Dray justement, elle est censée se faire jour en histoire. Hempel ne conteste donc pas qu'il revienne à l'historien d'expliquer l'action en montrant la rationalité : l'explication rationnelle est sans aucun doute, pour lui comme pour Dray, le modèle d'explication par excellence en histoire.

Notons au passage qu'il existe deux autres modèles d'explication qui interviennent en histoire et auxquels Hempel aussi bien que Dray accordent beaucoup d'importance. D'abord, celui de

l'explication génétique, qui a pour caractéristique, dans la perspective de Hempel du moins, de présenter le phénomène à l'étude comme le stade final d'une séquence de développement, et de rendre compte du phénomène en question par la description des stades successifs composant cette séquence (v. en particulier Hempel, 1965b : section 7, p. 447-453)<sup>2</sup>. Ensuite, le modèle d'explication par subsomption sous un concept, que Dray caractérise comme l'opération logique par laquelle l'historien répond à la question « de quoi s'agit-il ? (« *explaining what* » : v. Dray, 1959 ; v. aussi Hempel, 1965b, section 8, p. 453-457). Cela étant dit, il est permis de considérer que ces deux philosophes accordent à l'explication rationnelle une place tout à fait cruciale et prépondérante en histoire. Cependant, pour Hempel, l'historien ne saurait expliquer l'action d'un individu du passé quel qu'il soit qu'en faisant voir que cette action individuelle constitue un cas singulier exemplifiant un schéma général. Hempel reprendrait sûrement à son compte l'affirmation aristotélicienne à l'effet qu'il n'existe pas de science du singulier. C'est pourquoi Hempel soumet que tout récit historique n'est explicatif que dans la mesure où l'action *explanandum* dérive logiquement d'un *explanans*, ou est rendu probable par la prise en compte de ce qu'affirme l'*explanans*, c'est-à-dire un ensemble d'énoncés faisant place à au moins un principe général ayant ou bien le statut de loi empirique universelle, ou bien celui de loi statistique.

Dès 1957, Dray tente d'ouvrir une brèche dans la construction de Hempel en prétendant qu'une attention minutieuse portée à la façon dont s'y prennent effectivement les historiens pour expliquer les événements historiques sur la base des raisons qui motivaient les acteurs intervenant dans les situations sous examen fait apparaître ce qu'a d'inepte et d'inapproprié le modèle de la loi de couverture (Dray, 1957 : 118). Suivant Dray, l'explication par les raisons d'agir a un caractère spécifique et irréductible en histoire : pour lui, en effet, l'historien explique

---

<sup>2</sup> Ernest Nagel donne peut-être l'exemple paradigmatique de la structure logique d'une explication génétique (v. Nagel, 1979 : 564) lorsqu'il analyse comment l'historien George Trevelyan (dont il sera question plus loin) explique comment il se fait que le Comte de Buckingham finit par s'opposer au mariage du Prince Charles (le futur Charles premier) avec l'Infante Maria d'Espagne, après avoir pourtant fortement favorisé cette union, entre autres dans le but de convaincre l'Espagne d'évacuer le Palatinat. (v. G. Trevelyan, *England Under the Stuarts*, New York et Londres, 1906 : 128-129). Dans ce type de narration explicative, l'explication d'un événement particulier est analysée, suivant Nagel, comme découlant d'une séquence d'explications probabilistes dont les prémisses réfèrent à des événements ponctuels qui se sont produits à différents moments plutôt que concurremment, et qui, au mieux, formulent seulement quelques-unes des conditions nécessaires, plutôt que l'ensemble complet des conditions suffisantes, à l'occurrence de l'événement ou des événements que ces prémisses aident à expliquer (*ibid.* : 568).



adéquatement ce qui s'est passé pourvu qu'il parvienne à retrouver les raisons des acteurs historiques, dans la mesure où cela permet de comprendre selon lui que ce que tel ou tel acteur a posé comme action était *la chose à faire* compte tenu des raisons qui étaient les siennes. L'action historique se trouverait donc expliquée pour autant que l'historien pourrait soutenir que l'acteur était rationnel au sens où il avait *de bonnes raisons* d'agir comme il l'a fait, c'est-à-dire pour autant que, *si* la situation était bien comme l'acteur l'envisageait, et *si* son objectif était bien celui qui paraissait être le sien au moment observé, *alors* les faits et gestes qui peuvent lui être attribués étaient bien ceux qu'il fallait poser<sup>3</sup>. Je montrerai plus loin (section 4) ce qui me semble incorrect et difficilement défendable dans cette position. Pour l'heure, je me limiterai à examiner les arguments respectifs de Hempel et de Dray pour tenter de voir plus clair dans leur débat et même pour tenter de le trancher.

Pour Hempel, si l'action est considérée comme pleinement expliquée lorsqu'elle est vue par l'historien comme découlant logiquement des buts que poursuit l'acteur, c'est que la structure du raisonnement de l'historien peut être reconstruite comme une inférence logiquement valide. En voici une schématisation : soit *X* la proposition *explanandum* exprimant l'action rapportée par l'historien, *A* l'acteur sous observation, *Y* le cours d'action choisi par lui et *S* la situation de l'acteur définissant ses buts, ses contraintes et l'information dont il dispose. Dans la perspective hempélienne, lorsque complètement déployée dans sa structure logique, l'explication rationnelle de l'historien, qui cherche à rendre compte de l'incidence d'une certaine action ou de l'occurrence d'un certain comportement (dans l'exemple construit ci-après, l'action ou le comportement *Y*), est logiquement correcte si elle exhibe la forme déductive suivante<sup>4</sup> :

- 1) A désirait atteindre le but X ;

---

<sup>3</sup> Il vaut la peine de citer le texte original de Dray *in extenso* : « *Reported reasons, if they are to be explanatory in the rational way, must be good reasons at least in the sense that if the situation had been as the agent envisaged it (whether or not we, from our point of vantage, concur in his view of it), then what was done would have been the thing to have done* » (Dray, 1957 : 126 ; les italiques sont de Dray. Il n'est pas sans importance de relever, ne serait-ce qu'à titre de symptôme d'un malaise philosophique manifeste, que Hempel a tronqué cet argument de Dray lorsqu'il s'y est référé pour le contrer (v. Hempel, 1965b : 470) : en effet, le texte de la parenthèse, crucial à mon avis si l'on veut se représenter correctement la thèse soutenue par Dray, a été remplacé par trois points de suspension.

<sup>4</sup> Nous aurions une explication statistique si la proposition 3 énonçait plutôt une relation statistique entre *Y* et *X*. Plus crucialement encore, nous aurions vraiment une explication probabiliste de type I-S si la proposition 4, qui, dans l'exemple, a le statut de loi universelle, exprimait plutôt une loi de nature statistique.

- 2) A était dans la situation S ;
- 3) L'action Y permettait selon A d'atteindre X dans la situation S ;
- 4) Tout acteur rationnel agit conformément à ses buts et à ses contraintes situationnelles ;
- 5) A était un acteur rationnel au moment envisagé ;
- 6) Donc, A a fait Y.

Ce qui oppose Dray à Hempel saute aux yeux si l'on contraste cette construction déductive avec ce qu'est le modèle d'explication rationnel type de l'historien suivant Dray (j'ajoute ici aux variables déjà identifiées le symbole R pour désigner les raisons de l'acteur), qui se reconstruirait comme suit :

- 1) A se représentait sa situation comme étant S ;
- 2) A visait à atteindre le but X et était mu par les raisons d'agir R ;
- 3) R poussa A à faire Y comme étant la chose à faire dans les circonstances S ;
- 4) A a fait Y.

Ce n'est évidemment pas le fait que Dray préfère parler en termes de *raisons* plutôt qu'en termes de buts visés ou de préférences de l'agent qui distingue sa position épistémologique de celle de Hempel. La pomme de discorde tient au fait que le modèle de Hempel (je l'appellerai « le modèle H ») comporte une proposition nomologique (l'énoncé 4), alors que dans le modèle de Dray (le « modèle D »), la proposition 3 n'a rien de nomologique. Comme le reconnaît très bien Hempel, la proposition 3 du modèle D est conçue non comme une loi mais comme un « principe d'action exprimant une norme de conformité avec ce qu'il est approprié de faire ou norme de rationalité ». <sup>5</sup>

On pourrait discuter longtemps pour savoir si la reconstruction logiquement correcte de cette proposition 3 épouse la forme d'une proposition universelle ou non. À supposer que ce soit le cas, on pourrait par la suite tenter de résoudre la question de savoir si une telle proposition universelle constitue bien une proposition nomologique de la science empirique. Quoi qu'il en soit, c'est tout autre chose qui définit la position de Dray si on la compare à celle de Hempel. Pour Dray, en effet, la démarche méthodologique de l'historien procédant par explication rationnelle implique une dimension *évaluative* dans son travail : quand il prétend pouvoir comprendre, donc expliquer, la rationalité de l'acteur sous examen en lui attribuant certaines

---

<sup>5</sup> « (...) a principle of action expressing a standard of appropriateness or rationality... » (Hempel, 1965b : 470).

raisons d'agir, l'historien prend en quelque sorte parti lui-même par rapport aux événements qu'il rapporte puisqu'il se trouve du même coup à formuler un jugement d'expert (*appraise*) sur l'adéquation existant entre l'action observée et les raisons que l'acteur avait d'agir. La situation est complexe et il faut être prudent sur ce que signifie cette dimension normative faisant partie intégrante du travail d'explication propre à l'historien dans le modèle D (j'y reviens dans la section 4). Car Dray ne soutient pas que l'historien est amené à juger de la valeur des actions dont il explique le ressort motivationnel en référence à ses propres valeurs morales ou ses autres croyances personnelles (politiques, religieuses, etc.). Il dit simplement que l'historien porte un jugement catégorique sur le fait que, entre les raisons de l'acteur et le cours d'action arrêté par lui, la relation *logique* est telle qu'il faut reconnaître que l'action posée par l'acteur *était effectivement la chose à faire dans les circonstances*.

Je ne suis pas certain que Hempel ait bien vu la différence. Cependant, ce qu'il appelle « *Dray's normative principle of action* » (Hempel, 1965b : 471) ne rend pas compte de l'action historique observée, cela me semble tout à fait clair et il faut donner raison à Hempel sur ce point. Pour Hempel, dans le modèle D, on obtient tout au plus de bonnes bases pour prétendre que, puisqu'il aurait été rationnel pour quiconque de faire Y dans la situation S et que, de fait, A se trouvait dans la situation S, alors, en conclusion, *il aurait été rationnel pour A de faire Y*. Mais, contrairement à ce que prétend Hempel, Dray ne soutient pas que le modèle D inclut une proposition aussi générale que celle qu'il y trouve, à savoir que « tout agent rationnel placé dans une situation de type S ferait Y ». Le modèle D est censé seulement poser un cas singulier, à savoir que « A a été poussé par ses raisons d'agir R à faire l'action Y dans la situation S (parce qu'il visait le but X) » : si l'acteur a été rationnel, c'est seulement en vertu du fait qu'il a eu raison d'agir comme il l'a fait et non pas parce que toute autre personne que lui placée dans les mêmes circonstances eût été rationnelle de faire la même chose.

À plusieurs égards, la controverse Hempel-Dray s'inscrit dans le sillage de la problématique ouverte à la fin du dix-neuvième siècle par Dilthey sur le statut méthodologique des sciences humaines comparativement à celui des sciences physiques. La question de savoir si la compréhension des choses humaines relève de la même logique que l'explication des processus naturels (Dilthey opposant à ce propos *erklären* à *verstehen*, et Rickert opposant de son côté les

sciences *nomothétiques* aux sciences *idiographiques*) est toujours à l'ordre du jour<sup>6</sup>. Il est clair que si, pour Hempel, l'explication rationnelle n'est épistémologiquement légitime que si son caractère foncièrement nomologique est dûment affirmé, c'est qu'elle relève de la *psychologie scientifique*. Ainsi, pour Hempel, dans le champ des sciences humaines, toute discipline qui base tout ou partie de ses explications sur la rationalité des acteurs (et, au premier rang, l'économie, la sociologie, la psychologie, la philosophie et l'histoire) fait inévitablement place à une conjecture centrale ayant force de loi ou de proposition nomologique (*lawlike statement*), à savoir l'hypothèse que les acteurs agissent rationnellement. « Agir rationnellement », en l'occurrence, peut être simplement caractérisé comme le fait pour un acteur donné d'agir de manière appropriée à la situation dans laquelle il se trouve. Voilà l'enjeu véritable de la controverse Hempel-Dray : mais dans un cas comme dans l'autre, il en va d'une conception de la rationalité humaine que l'on pourrait qualifier de « minimale ».

Si le problème le plus fondamental vient à mon avis de ce que Dray ajoute une dimension proprement *évaluative* aux explications qui se fondent sur ce postulat de rationalité, cela ne signifie pas pour autant que la position défendue par Hempel dans ce débat soit exempte de difficultés. Cela étant, peut-être est-il possible de penser, au terme de ce débat, que les positions respectives de l'un et de l'autre ne sont pas si opposées. Qu'il me suffise de suggérer ici une piste de réflexion. Pour Dray, l'essentiel semble de faire admettre que, lorsqu'il fait appel au « postulat de rationalité », l'historien ne fait jamais intervenir dans ses narrations explicatives une conjecture aussi générale qu'une hypothèse de rationalité ayant valeur de loi scientifique. Selon Dray, lorsqu'il analyse une période de l'histoire, l'historien en vient à se poser certaines questions plus troublantes (*puzzling*) les unes que les autres. Ces questions prennent la plupart du temps la forme logique suivante : pourquoi tel acteur a-t-il agi comme il l'a fait, alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'il agisse autrement ? Comme on l'a vu, la forme de la réponse de l'historien standard à cette question typique est la suivante suivant Dray : se basant sur des preuves documentaires, l'historien en vient à montrer que, tout compte fait, dans la situation qui était la sienne *et telle qu'elle était envisagée par lui*, l'acteur a finalement pris la *bonne* décision en suivant le cours d'action qu'il suivit. Je dirai plus loin pourquoi l'analyse de Dray me paraît déficiente à ce chapitre. Quoi qu'il en soit, suivant Dray, dans une telle explication

---

<sup>6</sup> On lira à ce sujet l'excellent ouvrage publié récemment sous la direction de Nathalie Zaccà-Reyners, 2003), qui fait le tour de la question et en montre les tenants et aboutissants.

historiographique, logée, comme il se doit, au sein d'une narration en bonne et due forme, jamais n'intervient une *conjecture nomologique* du type de celle que Hempel (et avec lui, je crois, la grande majorité des épistémologues contemporains) a en tête.

La position finale de Hempel à ce chapitre ne me paraît pas très bien assurée, ce qu'il ne cache absolument pas, mais Dray ne l'a pas relevé. Je le ferai donc pour lui, confiant que, de la sorte, une partie de l'écart qui sépare sa position de celle de Hempel se trouve comblée. Suivant Dray, la reconstruction logique des arguments explicatifs avancés par les historiens et formulés en termes d'action rationnelle ne suit pas le modèle de l'explication rationnelle de Hempel (le modèle A-R : v. Hempel 1962b ; 1965a) puisqu'aucune proposition n'y figure (et n'est susceptible d'y figurer) à titre de proposition nomologique. Cet élément est évidemment très important dans le débat, mais je ne crois pas qu'il représente aujourd'hui la principale pomme de discorde entre Dray et les partisans de la théorie du modèle de la loi de couverture. Voici pourquoi. Comme Dray est amené à le dire et à le redire à plusieurs endroits dans son œuvre, il n'est ni utile, ni nécessaire à l'historien, pour accomplir sa tâche explicative, de conjecturer que l'acteur dont il tente d'expliquer le comportement est rationnel au sens nomologique du terme, c'est-à-dire au sens où cela exigerait de l'historien d'affirmer une proposition universelle du genre « tout agent rationnel placé dans une situation du même type que celle dans laquelle se trouvait l'acteur sous observation aurait choisi le même cours d'action et fait la même chose que lui », à savoir l'action jugée appropriée par cet acteur *in situ*. Le passage par la proposition universelle est jugé inutile par Dray et n'a rien d'obligé puisqu'il s'agit d'une requête méthodologique déplacée et malavisée : car, pour lui, il suffit à l'historien, en se donnant les moyens de bien saisir les raisons d'agir qui étaient celles de l'acteur en situation, de « comprendre par empathie » (je reviendrai sur cette opération dans la prochaine section) que « la chose à faire » (ou l'une des choses à faire) était bien ce que, de fait, et preuves à l'appui, l'acteur a fait.

Pour éviter de rendre triviale la conjecture nomologique posant la rationalité des agents, comme s'il fallait penser qu'à chaque situation d'un certain type correspond une « loi de rationalité comportementale » spécifique, Hempel propose en 1965 de dédoubler la proposition nomologique du modèle A-R en deux éléments, le premier constitué par une proposition exprimant quelque chose de particulier (cet agent-ci, dans cette situation précise, a opté pour tel cours d'action particulier qui nous justifie de le tenir pour rationnel), et le second exprimant une

véritable proposition nomologique (universelle, mais éventuellement probabilisable) du genre « toutes les fois qu'un agent rationnel se trouve dans une situation de type S, alors il a un comportement du type C ». Quoi qu'il en soit, l'idée que le prédicat « être rationnel » soit *dispositionnel* (cela signifie que, sous certaines conditions, un individu considéré comme rationnel se comportera de telle ou telle façon observable) et de nature psychologique ne fait pas l'objet d'un consensus entre Dray et Hempel. Dray rejette l'idée que l'explication historique typique soit dispositionnelle au sens ordinaire du mot. Dray qualifie de « *spectatorism* » (Dray, 1957 : 150) l'approche épistémologique qui fait de l'acteur rationnel un être qui pourrait être observé *de l'extérieur*, comme si l'historien pouvait adopter pour lui-même la posture du *spectateur impartial* d'Adam Smith. Une telle attitude est tout à fait contraire à ce qu'il convient de faire pour adopter *le point de vue de l'acteur*. Reprenant ce qu'en dit Gilbert Ryle dans *The Concept of Mind*, Dray soutient que le point de vue de l'acteur peut être adopté si et seulement si l'on suit les démarches effectives de sa pensée (« *the workings of his mind* », est l'expression de Ryle).

Par contraste avec cette position, la rationalité est une propriété comportementale qui, de manière générale et pas seulement en histoire n'a pas de statut particulier pour Hempel, et c'est pourquoi il revient à la science empirique, à la psychologie expérimentale en l'occurrence, de découvrir ce qu'il en est. Cette thèse fait partie intégrante de la conception hempélienne. Ainsi donc, que l'historien désireux d'avoir recours à des explications rationnelles se voie dans l'obligation d'en appeler à des lois psychologiques coule en quelque sorte de source dans la perspective défendue par Hempel. Pourtant, Hempel est le premier à reconnaître que la psychologie théorique est loin de nous garantir que cela soit possible : le cas des « dispositions psychologiques individuelles » en est précisément un où il n'est pas possible selon Hempel de recourir à des lois générales ou à des principes théoriques sous lesquels l'on pourrait subsumer d'éventuels énoncés nomologiques concernant le comportement rationnel d'acteurs historiques (Hempel, 1965b : 459). C'est, du reste, pour contourner cette difficulté que Hempel propose de procéder en deux temps en faisant appel à deux propositions distinctes<sup>7</sup>, soit (1) une affirmation prédisant la rationalité de l'acteur

---

<sup>7</sup> La propriété dispositionnelle qui apparaît dans l'exemple discuté par Hempel pour illustrer son point est la « *brittleness* », la fragilité, qui désigne la propriété physique qu'a un objet individuel X de se briser s'il est frappé assez durement (Hempel, 1965b : 459-460). J'adapte ici l'exemple de Hempel pour qu'il concerne plutôt la rationalité. Il est à noter que Dray discute exactement du même exemple de la *brittleness*, ce qui facilite grandement la comparaison de leurs points de vue respectifs (v. Dray, 1957 : 145-146).

dont, en l'occurrence l'historien tente d'expliquer l'action, et (2) une proposition générale de caractère apparemment nomologique :

- (1) l'individu X est rationnel ;
- (2) tout individu rationnel, lorsque placé dans la situation S, se comporte de la façon C.

Il est crucial de faire remarquer, et peu l'ont fait jusqu'ici, que Hempel ne considère pas vraiment que l'énoncé (2) soit de nature nomologique : dans la version finale de sa thèse, Hempel ne soutient plus, en effet, qu'il s'agit d'une affirmation empirique concernant les êtres humains. En effet, il ressort clairement de son texte que, pour autant que la caractéristique comportementale alléguée dans la proposition générale ne concernerait qu'un seul individu et, donc, que l'historien ne disposerait pas d'autres exemples historiques subsumables *sous exactement le même schéma d'action*, l'énoncé (2) devrait être logiquement considéré comme une *définition* de la rationalité davantage que comme une véritable loi psychologique de l'action rationnelle. Or le nœud de l'argument de Dray contre la théorie du modèle de la loi de couverture tient précisément au fait que l'historien se concentre sur ce qui fait la singularité irréductible, ou la différence essentielle, d'une certaine situation unique dont il essaie de rendre compte. Ce qui amène Dray à vouloir ne pas traiter les *motifs* comme des dispositions au sens des propriétés physiques tient, du reste, à cet argument de l'unicité des événements historiques : pour lui, l'historien « *subsume l'action d'une personne sous une régularité censée s'appliquer à une personne particulière plutôt que sous une régularité censée s'appliquer à toutes les personnes d'un certain type* » (Dray, 1957 : 146). Hempel concède que « *cette objection a une certaine portée dans le cas où une caractéristique dispositionnelle représente une seule sorte de comportement nomologique* », comme par exemple, dans le cas imaginaire d'une propriété comme la fragilité que l'on concevrait comme ne s'appliquant qu'aux seuls objets soumis à un impact d'une certaine force précise (Hempel, 1965b : 460). On peut même considérer que Hempel concède beaucoup à Dray lorsqu'il reconnaît explicitement que les théories psychologiques dont nous disposons à l'heure actuelle – et la chose n'a pas changé depuis quarante ans – ne nous permettent pas de subsumer sous des lois générales ou des principes théoriques les énoncés qui, comme l'énoncé (2) attribuent une disposition psychologique aux individus. L'énoncé (2) est donc tout au plus une régularité phénoménologique, et non pas une loi au sens hempélien du terme. Dray soutient ouvertement la thèse que le présumé « principe nomologique » auquel en appellent les logiciens partisans du

---

modèle de la loi de couverture (les principaux, en épistémologie de l'histoire, étant pour lui Popper, Hempel et Gardiner) est justement « *a 'law' with only a single case* » (Dray, 1957 : 39). Je suis d'avis que, sur cette base, il est tout à fait possible de réconcilier les positions de Dray et de Hempel : leur opposition initiale quant au caractère effectivement nomologique des explications rationnelles en histoire ne me paraît plus avoir l'importance qu'elle eut initialement, si irréductible qu'elle ait pu sembler en première approximation.

Il n'y a à vrai dire aucune dimension nomologique authentique ni dans le modèle D, ni dans le modèle H de l'explication rationnelle. Si l'enjeu était de trancher ce débat, il me semble que c'est Dray qui l'a emporté – c'est aussi, je crois, la conclusion de Maurice Lagueux. Ainsi, si le bât blesse quelque part dans la position de Dray, comme je le prétendrai, ce n'est pas là où Hempel a mis le doigt, à mon avis, mais ailleurs. Mais avant d'analyser minutieusement l'argumentaire de Dray et faire voir ce qui, à mes yeux, ne va pas dans son analyse, je crois utile de faire un détour et d'exposer la conception philosophique d'où Dray a tiré non seulement son inspiration, mais surtout sa perspective. Un examen, même rapide, de ce que Collingwood a appelé le « *Re-enactment* » s'impose donc.

### **3. La pratique historiographique du *Re-enactment* selon Collingwood**

Si un détour par Collingwood paraît s'imposer, c'est que, de manière explicite, Dray enracine sa propre philosophie de l'histoire dans celle du penseur britannique. Mais il faut dire d'entrée de jeu que sur plusieurs points, Dray se montre très critique des arguments de Collingwood : Dray a en fait consacré un ouvrage complet à examiner en détail la philosophie de l'histoire de Collingwood (v. Dray, 1995), et sur tous les tenants et aboutissants de cette analyse épistémologique de l'histoire, Dray a quelque chose d'intéressant et de pertinent à dire, soit pour éclairer, voire renforcer, certaines thèses particulières de Collingwood, soit pour faire voir que certains des arguments de celui-ci ne tiennent pas la route, soit encore pour discuter diverses interprétations qui ont été proposées de ces thèses et arguments, soit enfin pour les réarticuler et les reformuler de manière à les rendre plus défendables. Il n'est pas question pour moi de discuter de la question de savoir si Dray a tort ou raison dans ses analyses de Collingwood : cette question, de nature factuelle, doit être laissée aux spécialistes. La question de savoir, par contre, si la philosophie de l'histoire que nous propose Dray passe le test de l'examen critique est tout à



fait à notre portée et c'est précisément cette question qui se trouve au centre de l'analyse que je présenterai à la prochaine section. Mais dans la mesure où cette philosophie de l'histoire est ouvertement d'obédience collingwoodienne, il m'a semblé utile de retracer l'origine d'un maître-concept dont Dray fait pour sa part un usage crucial, à savoir celui de *Re-enactment*.

À raison, je crois, Dray tient le livre de Collingwood intitulé *The Idea of history* et paru à titre posthume en 1946 « pour l'ouvrage le plus important jamais écrit par un auteur de langue anglaise sur l'épistémologie de l'histoire » (Dray, 2000 : 238, n. 1). La méthode de *compréhension empathique* est envisagée par Dray non pas comme étant la seule méthode d'explication qui soit mise à la disposition de l'historien, mais plutôt comme le fondement de toute démarche explicative dans le domaine de recherche qu'est l'histoire, qu'il s'agisse, du reste d'histoire politique et socio-économique, d'histoire de l'art ou encore d'histoire de la philosophie. J'aimerais dire d'entrée de jeu que je m'accorde tout à fait avec Dray sur deux points fondamentaux. D'abord, je suis du même avis que Dray (avis partagé, il importe de le signaler, également par Hempel) lorsque celui-ci avance que l'analyse philosophique des entreprises cognitives que sont les diverses disciplines (notamment celles à prétention de scientificité) doit naviguer dialectiquement entre une dimension *descriptive* et une dimension *prescriptive* : il ne saurait suffire, en l'occurrence, à l'épistémologue de recenser les façons de faire des praticiens de ces disciplines, ni d'en donner un compte rendu adéquat. La question se pose inévitablement de savoir si la modalité générale utilisée dans les divers arguments de ces professionnels de la recherche est légitime et correcte, tout comme la question de savoir si, lorsque remis à plat pour mieux en faire apercevoir aussi bien les présupposés que le contenu propositionnel et les conséquences logiques, tel ou tel argument particulier passe avec succès les tests de la cohérence et de la résilience. En ce sens, Dray me semble avoir tout à fait raison de soutenir que « *ce qui est requis, ce n'est pas une simple description, mais plutôt une reconstruction rationnelle de la bonne pratique de l'histoire* » (Dray, 1957 : 237-8).

Ensuite, je suis du même avis que Dray lorsque celui-ci fait valoir, contre Hempel et dans la continuité du précédent argument, que l'analyse épistémologique est entièrement et de part en part affaire de *logique* : Dray considère comme pertinent et indispensable pour une *logique de l'histoire* de prendre en considération certains éléments que Hempel, pour sa part, marginalisent parce que ceux-ci relèvent selon lui de la « psychologie » des acteurs (c'est-à-dire de l'analyse de leurs états mentaux, de leurs processus de pensée) ou de la pragmatique de l'explication (par

exemple la prise en compte de l'empathie ou encore la réactualisation imaginative de la pensée et des croyances des acteurs du passé) plutôt que de la « logique conceptuelle »<sup>8</sup>.

Si Feyerabend a eu raison de clamer haut et fort qu'il n'existe pas de méthode scientifique générale, universelle et fixe pour toutes les disciplines et toutes les époques, alors il convient de présenter plus correctement les enjeux d'une analyse épistémologique bien ancrée dans l'histoire des sciences. La conséquence à tirer du propos anarchiste de Feyerabend en matière de méthodologie des sciences, ce n'est assurément pas que, en science, n'importe quoi a fait l'affaire par le passé, que n'importe quoi fait l'affaire maintenant et que n'importe quoi pourrait faire l'affaire demain, comme si le scientifique était un opportuniste peu soucieux de ses avancées et prêt à tout pour avoir raison. C'est plutôt que chacune des sciences élabore historiquement sa propre logique disciplinaire, logique que l'analyse métascientifique doit explorer à l'aide de ses outils conceptuels propres dans le but d'en établir le bien-fondé. Cela implique que l'analyse épistémologique ainsi conçue est inévitablement normative, mais elle l'est sans jamais sacrifier l'historicité des disciplines scientifiques. Si, comme le disait déjà Carnap, la philosophie des sciences doit être une « logique appliquée », cette analyse logique doit être la plus exhaustive possible et absolument sans exclusive. Le mieux est sans doute de poser d'emblée que toutes les questions de syntaxe logique, de sémantique *et* de pragmatique font partie de ce qu'il convient d'appeler la philosophie des sciences, quelque discipline que l'on considère, c'est-à-dire d'une philosophie des sciences articulée comme l'analyse logique et méthodologique des procédés cognitifs, des constructions conceptuelles, des schémas d'argumentation et des procédures de validation ayant cours dans les diverses disciplines ayant une prétention à la vérité.

Cela étant dit, le penseur qui a sans doute possible le plus aidé Dray à façonner sa propre conception en matière d'explication historique est R.G. Collingwood<sup>9</sup>. Pour Collingwood, «

---

<sup>8</sup> « (...) what Hempel describes as merely pragmatic aspects of explanation will appear to many of his critics as points of conceptual logic » (Dray, 2000 : 238).

<sup>9</sup> V. en particulier Collingwood, 1936 : 213-27 ; Collingwood, 1939 : 107-15 ; mais surtout Collingwood, 1946 : 282-302. V. aussi Dray, 1958, 1978, 1980 et 1995. Pour d'autres études et des analyses critiques de la doctrine de Collingwood, v. Donagan, 1962 ; Krausz, 1972 ; Mink, 1969 ; Rubinoff, 1970 ; Shalom, 1967. Il vaut la peine de dire à point nommé que, à la fin de sa vie, Collingwood travaillait à un livre intitulé *The Principles of History* dans lequel il entendait sans doute livrer l'état final de sa pensée en philosophie de l'histoire. Longtemps considéré comme perdu, ce manuscrit a été retrouvé récemment et publié en 1999 (v. Collingwood, 1999). Dray a attiré l'attention sur le fait que le terme « re-enactment » n'apparaît pas dans cet ultime manuscrit de Collingwood, même si l'idée y est présente à plusieurs endroits (v. Dray, 1995, préface de l'édition de 1999 : viii). Il semble cependant établi que Collingwood fit

*l'histoire est la science des res gestae, c'est-à-dire la recherche de réponses aux questions concernant les actions humaines qui ont eu lieu dans le passé* » (Collingwood, 1946 : 9). La « philosophie de l'histoire », par contre, a pour objectif de comprendre comment un certain objet, en l'occurrence le passé, est *connu* et non pas simplement pensé (ce qui, suivant Collingwood, relève de la psychologie). La philosophie de l'histoire consiste dès lors à se demander comment l'historien connaît son objet. Le travail du philosophe relève en ce sens de la « *logique ou de la théorie de la science* » (Collingwood, 1946 : 1).

Il semble acquis pour Collingwood que comprendre, par exemple, pourquoi Brutus assassina César dans la maison du Sénat durant les ides de Mars exige une démarche *sui generis*. Cela ne signifie pas pour autant que l'objet de la science historique soit l'événement individuel unique dans ce qui fait sa singularité irréductible. Collingwood reproche, à ce propos, à Windelband, l'auteur de la distinction maintenant classique entre « science nomothétique » et « science idiographique », de ne pas avoir aperçu que sa position allait contre toute la tradition philosophique européenne depuis les origines<sup>10</sup>. En réfléchissant, par contre, à la contribution de Dilthey, qu'il considère avoir été un « *génie solitaire et négligé* » (*ibid.* : 171), Collingwood est amené à clarifier grandement sa propre position, qui émerge clairement de son opposition ouverte aux philosophes allemands de l'histoire. C'est Dilthey qui a fait comprendre que « *la connaissance historique authentique est une expérience interne (Erlebnis) de son objet propre, alors que la connaissance scientifique correspond à la tentative de comprendre (begreifen) les phénomènes qui se présentent à l'esprit comme des spectacles qui ont lieu à l'extérieur de nous* » (*ibid.* : 172). C'est à Dilthey qu'on doit « *cette conception de l'historien comme vivant dans son*

---

\_\_\_\_\_

systématiquement usage de cette notion dans les sept premières sections, aujourd'hui perdues, du livre qu'il laissa en chantier (v. Dray, 1995 : 34) et aussi dans un document de présentation archivé du plan de ce livre.

<sup>10</sup> À propos de Windelband, Collingwood écrit : « *he does not realize that the whole tradition of European philosophy from the early Greeks to his own day had declared with one voice that this knowledge is an impossibility : the individual as a fleeting and transient existence, can only be perceived or experienced as it occurs and can never be the object of that stable and logically constructed thing which is called scientific knowledge* » (Collingwood, 1946 : 167). De Rickert, Collingwood dit par ailleurs : « *He fails to see that what gives value to past facts is the fact that they are not mere past facts, they are not a dead past but a living past, a heritage of past thoughts which by the work of his historical consciousness the historian makes its own* » (Collingwood, 1946 : 169-170). À Simmel, enfin, il reproche de ne pas avoir compris la nature du processus historique, ce qui aurait dû l'amener à saisir que « *the historian's own mind is heir to the past and has come to be what it is through the development of the past into the present, so that in him the past is living in the present* » (Collingwood, 1946 : 171).

*objet, ou plutôt comme faisant vivre son objet en lui* » (*ibid.*). Il vaut la peine de citer ici Collingwood dans le texte :

*« When, as an historian, I relive in my own mind a certain experience of Julius Cesar, I am not simply being Julius Caesar ; on the contrary, I am myself, and know that I am myself ; the way in which I incorporate Julius Caesar's experience in my own personality is not by confusing myself with him, but by distinguishing myself from him and at the same time making his experience my own. The living past of history lives in the present ; but it lives not in the immediate experience of the present, but only in the self-knowledge of the present »* (*ibid.* : 174).

Pour Collingwood, l'historien n'a pour ainsi dire pas de connaissance *empirique* du passé, puisque sa connaissance du passé n'est pas de l'ordre de la perception et que, en conséquence, elle ne saurait être que médiante, inférentielle ou indirecte. Il n'y a pas lieu de penser selon lui que les témoignages que l'historien recueille pourraient effectuer la médiation manquante : car, même bardé de preuves testimoniales, l'historien n'aurait quand même pas une *connaissance* authentique ; il aurait plutôt accès à quelque chose de plus ou moins bien fondé et d'improbable qui serait de l'ordre de la croyance (Collingwood, 1946 : 282). C'est seulement parce qu'il peut faire revivre le passé dans son esprit que l'historien peut le *connaître* : il doit ainsi le ranimer, le réactualiser au sens de le rendre à nouveau présent comme s'il y était lui-même (*re-enact the past*), ce qui exige de l'historien qu'il découvre la pensée des acteurs du passé et qu'il pense à nouveau pour lui-même leur pensée (*ibid.* : 283). L'historien doit apprendre à voir la situation des acteurs comme s'il s'agissait de situations dans lesquelles il aurait lui-même été amené à prendre une décision ou à poser un certain geste, de manière à voir « *comment quelqu'un pourrait se sortir d'une telle situation* » (*ibid.* : 283) : il doit se placer lui-même dans la situation de tel ou tel acteur, saisir les raisons qu'il aurait eues d'aller dans un sens ou dans l'autre, revivre en pensée tout le processus mental de manière à savoir ce qui s'est passé. Connaître historiquement exige donc de revivre en soi-même les situations humaines passées : voilà ce qui est typique de l'histoire et ce qui distingue en particulier pour Collingwood la connaissance historique de la connaissance philosophique, qui ne comporte pas du tout pour lui cette exigence épistémologique (*ibid.* : 283).

Il est tout à fait important de tenter de cerner ce que le *Re-enactment* n'est pas pour Collingwood<sup>11</sup>. D'abord, le *Re-enactment* n'est pas la restitution de la pensée dans ce que dut être

---

<sup>11</sup> Dray brosse à grands traits le tableau des critiques que cette idée a suscitées. Qui plus est, il en fait une défense et illustration tout à fait éclairante, sinon convaincante (v. Dray, 1995 : 32 et s.).

son contexte émotionnel immédiat, ni même dans le contexte des autres pensées qui ont dû être associées à la pensée de l'acteur au moment où il eut cette pensée que l'on cherche à resaisir pour soi-même. Cela veut dire que, pour reprendre deux exemples de Collingwood, lorsque l'historien des sciences repense pour lui-même la découverte de la loi d'hydrostatique d'Archimède, cela n'exige pas de lui qu'il revive la sensation de flottabilité que connût Archimède dans son bain ; et lorsqu'il repense par lui-même la pensée euclidienne que le triangle isocèle comporte à sa base deux angles égaux, cela n'implique pas davantage qu'il pense *ipso facto* que la somme de ces deux angles additionnée à l'angle du sommet de ce triangle soit égale à deux droits (*ibid.* : 298).

Collingwood conteste, par ailleurs, la thèse métaphysique que la réalité soit identifiable à l'expérience immédiate et que, en conséquence, un exercice de pensée visant à saisir le sens véritable du cinquième théorème d'Euclide, mais qui fasse abstraction du contexte dans lequel cette démonstration a concrètement été faite, soit nécessairement en porte-à-faux. On peut savoir très précisément ce qu'un géomètre comme Euclide a voulu dire (« *what he meant* », *ibid.* : 298), si éloigné soit-il de nous, sans avoir à restituer la totalité de ce que fut son expérience immédiate au moment où il pensa ce qu'il pensa.

Ensuite, la connaissance historique ne consiste pas non plus à établir le fait que, par exemple, Euclide performa jadis une certaine opération de pensée : ce fait est proprement inconnaissable, suivant Collingwood, et l'on peut tout au plus y croire sur la base d'un témoignage (*ibid.* : 299). Faire de l'histoire, par exemple de l'histoire de la philosophie, ce n'est pas s'affairer à des investigations de nature philologique pour établir, le cas échéant, le texte de la pensée de Platon, mais c'est se demander si ce que Platon a affirmé est vrai (*ibid.* : 300). Un acte de pensée advient certainement comme une expérience particulière prenant place dans un certain contexte, nul n'en doute ; mais un tel acte surplombe en quelque sorte le contexte dans lequel il a lieu et reste indéfiniment répétable par la suite : comme expérience de pensée, cet acte peut être revécu (« *revived* ») par le même auteur ou encore par quelqu'un d'autre de très éloigné, et cela sans que l'acte en question ne perde son identité (*ibid.* : 300). Cela exige en particulier de lire, par exemple les textes des philosophes anciens, de manière à revivre pour soi-même une expérience qui soit très proche de celle qu'ils vécurent intellectuellement eux-mêmes (« *we must come to the reading of them prepared with an experience sufficiently like (their) own to make those thoughts organic to it* », *ibid.* : 300).

---

C'est ici que s'éclaire la notion de « structure logique » telle que Dray, comme nous le verrons à la prochaine section, la reprendra à son compte. Collingwood explique ce qui se passe lorsque, lisant le *Théétète*, nous suivons l'argument de Platon contre la conception épistémologique voulant que la connaissance ne soit en fin de compte que la sensation. Certes, insiste Collingwood, nous ne sommes absolument pas en mesure de replonger l'argument platonicien dans le contexte des débats de l'époque, pour la bonne raison que nous ignorons ce qu'ils furent vraiment : les doctrines philosophiques particulières que Platon cherchait à contrer nous sont inconnues, et nous ignorons tout aussi bien l'identité de ceux avec lesquels il polémique. Quoiqu'il en soit, écrit Collingwood, si je *comprends* ce qu'avance Platon, si « *je suis son argument dans mon esprit en le réargumentant avec et pour moi-même, le processus d'argumentation au travers duquel je passe n'en est pas un qui ressemble à celui de Platon, c'est réellement celui de Platon, pour autant que je le comprenne correctement* » (*ibid.* : 301). Le contexte dans lequel ce processus d'argumentation est réactualisé dans mon esprit n'est évidemment pas celui de Platon, et il se pourrait même que, si l'argument platonicien était jugé fallacieux, je cherche à le réfuter : il n'en reste pas moins que, même si je devais le réfuter, il s'agirait tout à fait du même argument « *et l'acte consistant à suivre sa structure logique serait le même acte* » (*ibid.* : 302).

Pour Collingwood, c'est la pensée *et non l'action comme telle* qui est l'objet de l'historien : il peut certes s'agir d'une pensée concernant une action, mais jamais de l'action elle-même comme événement dans le monde. Ce ne sont pas les faits, mais les arguments des acteurs qu'il faut retrouver et expliquer quand, suivant ce point de vue, on fait de l'histoire. Dray, qui assigne à l'historien la tâche d'expliquer l'action passée de personnages particulièrement marquants, tire donc peut-être de Collingwood une thèse qui ne s'y trouve pas à proprement parler, à savoir que l'histoire est concernée par l'explication de l'action humaine. Si Dray s'en tenait, dans sa controverse avec Hempel, à soutenir contre Hempel que l'historien ne cherche pas à expliquer *le fait* que telle ou telle action ait été commise et puisse être alléguée sur la base de preuves documentaires, il resterait de plain-pied sur le terrain de Collingwood (Hempel lui reproche d'ailleurs que, étant donné la forme logique qu'il prête à l'argument rationnel présent dans les explications historiographiques, il n'y parviendra jamais). Mais ce n'est pas le cas puisque Dray accepte de se placer à l'intérieur de la problématique hempélienne, qui suppose que l'historien soit intéressé par la découverte et l'explication des *faits*, c'est-à-dire des événements qui ont eu cours dans le monde spatio-temporel. Rien d'équivalent non plus chez Collingwood à l'idée que

repenser la pensée d'un acteur du passé signifie se mettre en frais de penser que ce qu'il a fait correspond à *ce qu'il y avait à faire de son point de vue*, avec toute l'ambiguïté que cette façon de s'exprimer comporte (j'y reviens dans la section suivante). Il importe donc d'attirer l'attention sur le fait que ce qui sera présenté plus loin par Dray comme la dimension *évaluative et quasi-normative* de l'explication historique ne trouve pas place dans la philosophie de l'histoire de Collingwood. En fait, il n'y a d'histoire, pour Collingwood, que de ce qui peut être proprement réactualisé (« *re-enacted* ») dans l'esprit de l'historien et il n'y a de connaissance historique possible de rien d'autre (Collingwood, 1946 : 302). C'est dire en particulier qu'il n'y a pas de connaissance historique de la Nature telle que perçue et pensée par le scientifique, et cela même s'il peut être dit que la Nature n'est après tout qu'un ensemble de processus en développement dans lesquels rien n'est tout à fait répétitif ou cyclique.<sup>12</sup> Même l'expérience d'autrui ne saurait être vue comme constituant à proprement parler un objet possible de la connaissance historique : car il n'est pas possible de ranimer dans son propre esprit l'expérience immédiate de quelqu'un d'autre ayant vécu à une autre époque. Du reste, se souvenir de ses propres expériences passées ou entrer par la voie de la sympathie et de l'imagination dans celles d'autres personnes n'équivaut pas à ranimer ces expériences, mais seulement à les contempler comme des objets nous faisant face, à les objectiver. La connaissance historique exige autre chose selon Collingwood. Enfin, même la pensée dans ce qu'elle comporte d'individuel, d'unique et d'immédiat ne se prête pas à une telle connaissance : l'historien n'a pas la capacité d'appréhender l'acte de la pensée dans ce qui fait sa singularité, ni celle de la saisir telle qu'elle s'est réellement produite. Ce que l'historien peut connaître en tant qu'historien, c'est la pensée en acte : « *It is the act of thought itself, in its survival and revival at different times and in different persons : once in the historian's own life, once in the life of the person whose history he is narrating* » (*ibid.* : 303). Dans cette perspective, il n'y a pas vraiment de sens à proclamer que ce que l'histoire étudie méthodiquement, c'est l'individuel et le singulier, c'est-à-dire l'unique. Car « *c'est justement l'universalité d'un événement ou d'un personnage* (« *character* ») *qui en fait un objet approprié et un objet possible d'étude historique, si par universalité nous entendons quelque chose qui déborde les limites de l'existence purement locale et temporelle et qui, du coup, possède une*

---

<sup>12</sup> « *The only condition on which there could be a history of nature is that the events of nature are actions on the part of some thinking being or beings, and that by studying these actions we could discover what were the thoughts which they expressed and think these thoughts for ourselves. This is a condition which probably no one will claim is fulfilled* » (*ibid.* : 320).

*signification valide pour les hommes de toutes les époques* » (*ibid.* : 303). Les acteurs de l'histoire, et plus précisément ceux dont l'historien raconte l'histoire, n'y figurent pas à cause de leur individualité propre, « *mais plutôt parce que cette individualité est le véhicule d'une pensée qui, parce qu'elle fut réellement la leur, est potentiellement celle de tout le monde* » (*ibid.* : 303). La dimension proprement générale de la connaissance historique selon Collingwood ne saurait être plus évidente. Tout compte fait, pour Collingwood, il n'y a d'histoire possible que de la pensée, et la pensée est pour lui une réalité qui transcende les individus.

Une conséquence est immédiate ici : l'historien ne peut connaître que certaines pensées et pas toutes. Certaines lui sont interdites d'accès par principe. Collingwood tire bien cette conclusion, du reste. En l'occurrence, l'historien ne saurait connaître les pensées de personnes pour lesquelles il n'a aucun intérêt ou empathie : on voit mal, en effet, comment un historien pourrait comprendre la pensée de personnes dans les souliers desquelles il ne pourrait se mettre, puisqu'il ne s'agit pas pour lui seulement de se redonner à lui-même les objets de pensée de quelqu'un d'autre, mais bien de repenser pour lui-même *activement* la propre pensée de cet autre auquel il s'intéresse. Certes, il n'y a *a priori* aucun acteur du passé auquel il ne puisse s'intéresser : mais il n'aura de connaissance historique authentique que pour autant qu'il parviendra à revivre en acte pour lui-même la pensée de l'acteur qu'il aura choisi de connaître, et auquel il devra partiellement s'identifier intellectuellement parlant.

Pour conclure cette section, deux traits de l'approche de Collingwood peuvent être mis en exergue. D'abord, quoi qu'en dise Dray, le *Re-enactment* est vu comme la manière dont il faut s'y prendre pour *connaître* l'histoire humaine. Cela dit, je ne suis pas sûr qu'il faille poser une équation entre *connaître l'histoire* et *expliquer l'action* de ceux et celles qui ont fait l'histoire<sup>13</sup>. Collingwood ne pose pas la question de l'explication des faits historiques, mais celle de la compréhension de ce que je suis tenté d'appeler les « accomplissements » des acteurs – de ce

---

<sup>13</sup> Dray est tout à fait conscient que Collingwood « *refers to what is required for 'understanding' rather than for 'explaining' a given action* » (Dray, 1995 : 35), mais cela ne lui semble pas problématique. En fait, aussi bien pour Collingwood que pour Dray, « *the two terms are, for most purposes, interchangeable, understanding being what explanation typically yields, and explanation what understanding typically requires* » (*ibid.*). Mais que Collingwood et Dray ne fassent aucune distinction entre ces deux termes ne signifie pas pour autant que Hempel a tort de vouloir réserver « explication » pour exprimer un tout autre concept, opérationnel et technique, relevant de l'épistémologie et de la méthodologie de la connaissance scientifique. Qui plus est, la question de savoir ce que fait, logiquement, l'historien quand il prétend expliquer reste entière.



qu'ils ont *fait* au sens de ce qu'ils ont *accompli*, de ce qui a fait une différence pour la suite du monde. Ensuite, Collingwood parle de la *pensée* comme étant l'objet de la connaissance historique, jamais de l'*action*, sauf à l'envisager, comme il le dit, de *l'intérieur*, c'est-à-dire telle que pensée par les acteurs de l'histoire. Toute autre façon de faire pourrait permettre de se former une opinion (il dit une « croyance ») sur les faits, mais la connaissance historique véritable exige de réactualiser pour son propre compte la pensée des acteurs du passé.

Après s'être intéressé pendant longtemps à la philosophie de l'histoire de Collingwood et y avoir trouvé des idées séminales pour sa propre philosophie de l'histoire, Dray a finalement fait paraître en 1995 un magistral ouvrage d'analyse critique et de refonte systématique de la doctrine de Collingwood. Dray trouve effectivement chez Collingwood une philosophie de l'histoire qui mérite d'être réarticulée, pour ne pas dire refondue, en une doctrine épistémologiquement défendable. Après avoir cerné dans l'usage qu'en fait Collingwood lui-même le concept-clé que Dray place au cœur de sa théorie de l'explication rationnelle en histoire, à savoir celui de *Re-enactment*, j'aimerais maintenant tenter de prendre la mesure de cette théorie. En fait, j'entends faire voir que Dray ajoute à la philosophie de l'histoire de Collingwood, dont l'objectif, je le rappelle, est de fonder la connaissance historique, une dimension qui n'y est pas, à savoir une dimension évaluative ou normative qui me paraît faire problème.

#### **4. L'aporie de l'explication empathique à la Dray**

Dray a formulé très précisément dès 1957 ce qu'il entendait par « explication rationnelle », et rien de ce qui a été écrit par lui sur le sujet après cette date n'est venu modifier quoi que ce soit d'essentiel dans sa conception. J'entends d'abord reconstruire minutieusement cette conception, puis tenter de faire voir qu'elle est grevée par une difficulté logique insurmontable. C'est à partir de l'étude d'un exemple précis d'explication historique (je remercie du reste Maurice Lagueux d'avoir attiré mon attention sur cet exemple) que cette conception sera ici réélaborée. L'exemple est tiré de G.M. Trevelyan et est considéré par Dray comme tout à fait typique de ce qu'est une explication rationnelle en histoire (v. Dray, 1957 : 122-3 ; Dray, 1963 :

109 et s. ; v. aussi Lagueux 1987 et 2003)<sup>14</sup>. Le récit de Trevelyan concerne l'invasion de l'Angleterre par Guillaume d'Orange. L'épisode concerne Jacques II, roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse connu sous le nom de Jacques VII : la naissance de son fils provoqua la révolution et Guillaume d'Orange, son gendre, l'obligea à s'enfuir en France en 1688, suite à quoi Guillaume d'Orange (Guillaume III d'Orange-Nassau) allait devenir roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse en 1689. À point nommé, l'historien Trevelyan en vient à se poser la question suivante : « Pourquoi Louis a-t-il commis la plus grave erreur de sa vie en retirant ses troupes de Hollande à l'été 1688 ? ». Il vaut la peine de citer la réponse de Trevelyan à cette question, que Dray cite lui-même en détail :

« (Louis) fut contrarié par l'attitude de Jacques, qui manqua de sagesse en choisissant précisément ce moment pour refuser l'aide et l'avis de son protecteur français, alors que toute sa politique avait été basée sur cette amitié. Mais Louis n'était pas entièrement esclave des passions. Il n'y a pas de doute qu'il se sentit irrité par l'attitude de Jacques, mais il calcula également que, même si Guillaume débarquait en Angleterre, il s'y produirait une guerre civile suivie de troubles pour une longue période, comme toujours dans cette île factieuse. Pendant ce temps, il pourrait conquérir l'Europe à loisir. « Depuis vingt ans », écrit Lord Acton, « son désir avait été de neutraliser l'Angleterre par des querelles internes, et il était heureux de voir le Hollandais s'enlever de son chemin (en Angleterre) pendant qu'il porterait un coup à l'empereur Léopold (en Allemagne) ». Il pensa « qu'il était impossible que le conflit entre Jacques et Guillaume ne lui procure une occasion favorable ». Ce calcul n'était pas absurde comme il parut l'être après l'événement. Il n'échoua qu'à cause de l'inattendue solidité d'un nouveau type de révolution » (*The English Revolution*, p. 105-6).

La suite de l'analyse faite par Dray révèle certains aspects cruciaux de ce modèle d'explication que je résumerai en neuf points.

1. Expliquer une action historique revient à reconstruire le calcul par lequel l'acteur arrête les moyens qu'il mettra en œuvre pour atteindre le but qu'il vise : cela exige d'identifier ce qui amena l'acteur à se convaincre d'agir comme il le fit.

---

<sup>14</sup> L'exemple paradigmatique de Collingwood, qui a lui-même publié deux ouvrages d'histoire portant sur les origines romaines de la Grande Bretagne, est celui de 'César franchissant le Rubicon' (v. *The Idea of History* : 213-215). On se reportera à l'analyse qu'en fait Dray (entre autres dans Dray, 1995 : 34 et s.).

2. Parler de « calcul » dans ce contexte ne revient pas à dire que l'acteur a procédé à un strict raisonnement déductif pour dériver formellement une conclusion comme dans un syllogisme pratique. Le processus n'a rien à voir avec un calcul propositionnel en bonne et due forme, fait par l'acteur à voix haute ou en son for intérieur, comme s'il suivait un plan rigoureux qu'il aurait formulé par avance.
3. Cela étant dit, dans la mesure où l'on a affaire à une action motivée par la poursuite d'un but (*purposive*), et peu importe le niveau de délibération consciente atteint par l'acteur dans le cas considéré, il y a bel et bien un calcul qui pourrait être fait après coup pour rendre compte de la décision de l'acteur d'agir comme il l'a fait. Cela a la *forme* d'un calcul qui rend compte de ce que l'acteur aurait fait s'il en avait eu le temps, s'il n'avait pas aperçu d'emblée, dans un éclair, ce qu'il lui fallait faire, si on lui avait demandé après coup de justifier sa décision, etc.
4. L'explication est dite « rationnelle » parce qu'elle identifie les *raisons* que l'acteur avait d'agir comme il l'a fait : une telle explication vise à mettre le doigt sur les principes d'intelligibilité (« *the rationale* » : Dray, 1957 : 124) de ce qui fut fait. Le but est de faire voir que ce qui a été fait était la chose à faire en vertu des raisons avancées par (ou prêtées à) l'acteur.
5. L'expression « la chose à faire » (*the thing to have done* : 124) véhicule une dimension absolument cruciale de ce type d'explication, à savoir sa dimension *évaluative* (*appraisal*). Car ce que l'historien veut savoir, c'est si l'action commise était *appropriée dans les circonstances*. C'est à ce propos que s'exerce le *jugement* de l'historien : s'exprimant avec circonspection philosophique, Dray soumet que l'historien doit pouvoir dire si l'action était *en un sens* (124) la chose à faire.
6. Le jugement de l'historien peut être gradué selon une échelle. À un premier niveau, l'action peut être jugée parfaitement intelligible si l'historien est prêt à soutenir que, dans les mêmes circonstances (dont il a la compétence professionnelle pour montrer toute la complexité), il aurait agi de la même façon. À un niveau à peine différent du premier, l'action peut être considérée comme comprise par l'historien si celui-ci peut juger que c'est ce que nous devrions considérer comme la chose à faire dans les circonstances que connaissait l'acteur considéré.

7. Il se peut que l'historien soit amené à juger que l'acteur faisait fausse route et qu'il se trompait sur la situation dans laquelle il se trouvait réellement. Quoiqu'il en soit, l'historien doit néanmoins refaire le calcul de l'acteur en se plaçant dans la situation telle que l'acteur la voyait et juger si, en l'occurrence, c'était la chose à faire *du point de vue de l'acteur*, peu importe ce que lui, comme individu, pense des croyances et du but de l'acteur ou des principes suivis par lui.
8. L'explication rationnelle peut être regardée comme l'opération intellectuelle par laquelle l'historien tente d'atteindre une sorte de point d'équilibre où l'action à expliquer concorde (*matches*) avec le calcul mental prêté à l'acteur. L'historien doit pouvoir en venir à juger que, les choses étant davantage mises en lumière à la suite de son examen du comportement rationnel de l'acteur, il comprend tout à fait ce à quoi l'acteur voulait en venir (126).
9. Il doit être clair que l'historien n'a pas à penser que l'acteur avait raison de faire ce qu'il a fait, mais seulement qu'il avait *de bonnes raisons de son point de vue* de faire ce qu'il a fait. Le jugement de l'historien reste néanmoins un authentique jugement de valeur puisqu'il lui revient d'établir que les raisons alléguées par l'acteur ou qui lui sont prêtées *sont* de véritables bonnes raisons, c'est-à-dire que l'acteur était justifié de son point de vue d'agir comme il l'a fait effectivement. Il ne suffit certainement pas à l'historien de montrer que l'acteur avait avoué avoir telle et telle raison dans les circonstances : la tâche de l'historien est proprement de juger si les raisons que l'on peut légitimement penser avoir été celles de l'acteur le justifiait d'agir comme il le fit.

Si l'essentiel de l'argumentaire développé par Dray me paraît justifié, un point fondamental, cependant, me paraît faire déraiser toute son analyse. Je procéderai étape par étape pour le faire voir. D'abord, il faut dire que, suivant Dray, procéder à l'analyse logique de l'explication historique déployée par Trevelyan exige qu'on fasse de la *pragmatique* – certes de la logique, mais non pas de la logique formelle, car il ne sera question ni de syntaxe logique, ni de sémantique. En quel sens une argumentation peut-elle être qualifiée de « logique » si l'on ne la considère pas comme une inférence? Voilà ce qu'il faut trouver pour

suivre Dray sur son terrain. Chose certaine, il ne s'agit pas de psychologie ici, car il s'agit d'analyser des arguments, même si ces arguments font référence à des processus mentaux ayant cours dans la tête des acteurs. Pour Dray, il est possible et légitime de concevoir autrement que comme une implication matérielle la relation entre les raisons et les actions.

Mais comment connaître les raisons motivantes *réelles* de l'acteur? Dans l'exemple tiré de Trevelyan, c'est une reconstruction de l'univers délibératif de Louis XIV par Lord Acton qui tient lieu de fondement empirique de l'analyse. Le fait est que les raisons qu'a pu avoir quelqu'un d'agir comme il l'a fait ne peuvent être découvertes que si l'on a accès à ses croyances, qui sont le plus souvent induites de ses comportements et non l'inverse, ce que Hempel n'a pas manqué de mettre en évidence. Cependant, le point crucial est que, à mon avis, accorder à l'historien le droit de se prononcer sur la valeur de l'action de quelqu'un en adoptant son point de vue revient à penser que l'action commise est recommandable dans le contexte considéré sans pour autant soutenir que l'action en question est considérée comme bonne en elle-même ou pour soi-même.<sup>15</sup> Qu'est-ce à dire ? S'il y a un sens à avancer cette thèse, il faut qu'il y ait des situations où il soit éventuellement possible à un observateur de soutenir simultanément les deux propositions suivantes :

- 1) *X* avait de bonnes raisons, de son point de vue, de faire ce qu'il a fait;
- 2) *X* a néanmoins eu tort d'agir comme il l'a fait, même s'il a pu errer de bonne foi (il a mal perçu les circonstances, mal évalué sa situation, etc.).

Cela requiert seulement que les points de vue *subjectif*, de l'acteur, et *objectif*, de l'observateur, puissent être différenciés. Si une telle double affirmation peut être faite, cela permet apparemment à un observateur éventuel, par exemple un historien, de considérer qu'il n'approuve pas inconditionnellement l'action qui a été commise et dont il veut rendre compte ou qu'il essaie de comprendre. Mais je soumets, contre l'avis de Dray (avis qu'endosse Maurice Laguerre) que cela revient tout de même pour l'historien en question à admettre que, eût-il été placé dans la même situation, il aurait agi de la même manière. C'est, à mon sens, la

---

<sup>15</sup> À ce propos, Dray écrit : « *The whole language of human action is bound up with its user's appraisal of what is done, and uncertainty as to whether a concept applies, therefore, may be due to differences of evaluation, not only to genuine indeterminacy of meaning. Some philosophers of history, like F.A. Hayek, Leo Strauss, and Peter Winch, would go further and say that the very notion of an historical or social fact is, in its ordinary sense, a quasi-evaluative notion. Any laws into which such notions are to enter would consequently be evaluative too* » (Dray, 1963 : 117-8).

conséquence logique de vouloir qu'il soit possible d'affirmer à point nommé qu'une personne a eu tort d'agir comme elle le fit, tout en restant neutre sur la question de savoir si cette personne a eu raison. Autrement, il ne saurait être question d'affirmer de manière insistante, comme le fait Dray, que c'est de *son* point de vue à elle, et non de son point de vue personnel d'historien, que l'historien lui donne raison.

La différence entre les deux affirmations est très subtile et elle peut être reformulée de la manière suivante. Je puis soutenir que :

a) cette personne avait ses raisons d'agir comme elle l'a fait et je juge comme historien que ses raisons étaient valables si je les analyse de sa perspective à elle ;

ou que

b) cette personne a agi dans les circonstances d'une façon que j'approuve moi-même tout à fait, je juge que, de mon point de vue, ses raisons étaient bonnes.

Je ne vois d'autre façon d'exprimer la thèse de Dray qui soutient à la fois que l'historien n'explique rationnellement l'action d'un personnage du passé que s'il parvient à voir que l'action commise était effectivement la chose à faire du point de vue de l'acteur, sans pour autant que l'historien soit forcé d'approuver lui-même cette action comme s'il s'agissait de celle qu'il aurait faite lui-même s'il avait été placé dans les mêmes circonstances, ou que toute personne sensée ou rationnelle aurait elle-même faite. Pour Dray, l'explication rationnelle en histoire n'a pas de portée universelle et n'exige pas qu'on se fonde sur une loi du comportement rationnel<sup>16</sup>.

La différence entre les propositions *a)* et *b)* est pensée par Dray comme n'obligeant pas l'historien à évaluer positivement *pour son propre compte* toute action dont il peut néanmoins reconstruire les *bonnes raisons* qui la motivaient au départ. Mais même si l'on devait concéder

---

<sup>16</sup> Dray reprend l'analogie faite par Collingwood entre ce à quoi revient « *comprendre l'action de quelqu'un d'autre en la réactivant pour soi-même* » et « *suivre au coup par coup une partie d'échecs en train de se jouer sur l'échiquier* » (Dray, 1995 : 75) : l'observateur de cette partie d'échecs est amené à comprendre que, étant donné le dernier coup des Blancs, les Noirs « *n'ont pas le choix* » et doivent réagir avec le coup que, de fait, ils font : il y a ici une nécessité qui est à l'œuvre, considère Dray, mais elle n'est pas de type nomologique ; en effet, tout ce qui est pensé par l'observateur, c'est que le joueur des pièces noires « *n'avait à sa disposition qu'une seule façon rationnelle de régler le problème auquel il faisait face* », qu'il « *devait s'exécuter comme il l'a fait* » puisqu'il « *n'avait d'autre choix que d'agir comme il l'a fait* ». Dray parle ici de « *nécessité rationnelle d'agir d'une certaine façon* » (Dray, 1995 : 76), correspondant précisément à celle de l'acteur observé.

ce point à Dray, il ne s'en suivrait pas que l'on doive faire une différence significative entre la proposition *b* et une troisième proposition qui affirmerait que

c) cette personne a agi d'une façon que j'approuve dans les circonstances qui étaient les siennes.

Toute la difficulté de la position de Dray tient à ce que signifie exactement la dimension évaluative et quasi-normative du jugement qu'il pense constituer la tâche la plus significative du travail explicatif de l'historien. Cette difficulté tient au fait que, pour Dray, dire d'une personne que, dans les circonstances qui étaient les siennes, elle a bien agi (elle a fait ce qu'il *fallait* faire) n'a, en l'occurrence, pas le même sens que dire que moi, dans les mêmes circonstances, j'aurais fait pareil. Si c'est bien le cas, alors la validité logique de l'analyse de Dray tient à la possibilité pour l'historien de soutenir simultanément dans un cas donné les deux propositions suivantes :

d) cette personne a agi de manière appropriée de *son* point de vue ;

e) mais elle a agi de manière inappropriée de *mon* point de vue.

Mais, tout bien considéré, l'affirmation *e* revient tout simplement à dire que, si l'acteur avait été placé dans une autre situation, il aurait agi rationnellement si, et seulement si, il avait agi autrement, ce qui est, en l'occurrence, une platitude. Car si l'acteur avait été dans *ma* situation, il semble acquis qu'il aurait agi différemment s'il avait agi en conformité avec sa situation. En fait, cela sous-entend qu'il aurait alors agi comme j'imagine que j'aurais agi moi-même, et, à la limite, comme aurait fait toute personne rationnelle. Cela étant, il est logiquement impossible de ne pas tirer la conclusion que le modèle d'explication rationnelle défendu par Dray commet nécessairement l'historien à considérer que l'action qu'il parvient à élucider et à rendre intelligible, donc à comprendre et à expliquer, est rationnelle au sens où toute personne rationnelle aurait agi exactement de la même façon si elle avait eu à faire face aux mêmes circonstances. Il n'est pas possible de comprendre et d'expliquer le comportement d'un acteur dont on jugerait les raisons non valables : face à un acteur dont on n'approuverait pas les raisons en contexte, il conviendrait de penser que l'on ne comprend tout simplement pas ce qu'il a fait *et non pas qu'il a agi incorrectement*. Il devient dès lors impossible à l'historien de considérer qu'un acteur, de son point de vue propre, a eu de mauvaises raisons d'agir comme il l'a fait : on peut tout au plus considérer que l'acteur était mal informé de sa situation.

Il faut soupçonner que la métaphore du « point de vue » joue beaucoup ici pour occasionner de la confusion plutôt de la clarté. Ce qui est en cause ici, il faut le dire d'emblée, n'a rien à voir avec l'obligation, sur laquelle Popper en particulier a eu raison d'insister (*Misère de l'historicisme*) dans laquelle se trouve l'historien d'adopter une « perspective » quand il veut faire le récit d'un certain épisode historique : l'historien ne saurait tenir compte non seulement de tous les faits, mais encore de toutes les façons possibles de les interpréter et de les mettre en rapport, le nombre de points de vue possibles sur une série d'événements étant en principe illimité. L'historien doit donc se satisfaire de choisir un angle d'observation particulier et considérer les choses de manière à pouvoir répondre à la question ou aux questions qu'il se pose. Ce sont en quelque sorte ses questions qui déterminent sa perspective. Ici, dans le contexte de la discussion que mène Dray contre les partisans du modèle de la loi de couverture, c'est tout autre chose qui est en cause.

Certes, on peut aisément concevoir qu'il existe une différence entre le point de vue de l'acteur et le point de vue de l'observateur lorsque vient le temps de considérer la situation de l'acteur lui-même. L'acteur a des intérêts que l'observateur n'a pas; qui plus est, il a le plus souvent moins d'informations que celui qui a le loisir de tout observer en quelque sorte du point de vue de Sirius ou *sub specie aeternitatis*. Et très souvent, l'observateur a les moyens de savoir que l'acteur se trompe dans l'évaluation de la situation, si bien que sa décision paraîtra sous-optimale, voire carrément mal fondée. Mais l'argument précédent ne vaut que dans le cas où la situation est prise en considération *objectivement*, si l'on peut dire. Il en va tout autrement si c'est la situation *subjective* de l'acteur qui doit être expliquée, c'est-à-dire la situation telle qu'elle est perçue par l'acteur lui-même. Dans ce dernier cas, l'on ne saurait concevoir qu'il existe sur *la situation telle que l'acteur la voit* deux points de vue possibles, soit celui de l'acteur lui-même et celui de l'observateur. En clair, l'historien ne saurait adopter un point de vue *personnel* sur « la-situation-de-l'acteur-telle-que-l'acteur-la-voit », c'est-à-dire telle que ce dernier l'appréhende, l'analyse et l'évalue. Dès lors, les énoncés *d* et *e* ci-haut font illusion sur une différence de posture épistémique qui se trouve présentée comme possible, mais qui, dans les faits, n'existe pas : en clair, l'observateur ne saurait se donner comme objet de connaissance raisonnée (au sens où Collingwood en parle, justement) quelque chose qui serait comme, non pas la situation en elle-même, mais la situation de l'acteur telle qu'envisagée par lui. Et en particulier, l'observateur n'a pas la possibilité de connaître par expérience directe ou *par lui-*



*même* ni l'acteur, ni les interacteurs qui définissent la situation du personnage historique dont il veut expliquer l'action<sup>17</sup>. Cela ne tient pas au fait que l'observateur ne puisse pas apercevoir ce qui fait la perspective de l'acteur : au contraire, il peut la reconstruire. Mais son savoir d'observateur ou d'historien est de second ordre : c'est un savoir du savoir de l'acteur. Ainsi, ce que l'historien ne peut pas faire, c'est voir dans sa perspective à lui, à savoir celle d'un pur observateur extérieur, la situation telle qu'elle se donne à l'acteur. La situation de l'acteur que l'historien observateur peut resaisir en pensée doit demeurer à jamais celle de l'acteur, et jamais il ne pourra revivre cette situation comme si elle pouvait être la sienne : ce ne serait possible qu'au prix d'abolir à terme la différence entre l'acteur et l'observateur, ce qui reviendrait à abolir l'histoire elle-même comme entreprise de connaissance.

L'analyse de Dray me paraît exiger, au contraire, qu'il soit possible en histoire d'adopter *de l'extérieur* le point de vue *intérieur* de l'action, ce qui est un pur paradoxe, voire une impossibilité logique. J'aimerais m'en expliquer en centrant l'attention dans les pages qui suivent sur la notion de « bonne raison ». Expliquer un cours d'action par les raisons que l'agent avait de choisir cette option parmi toutes celles qu'il avait à sa disposition comporte des difficultés méthodologiques considérables. Mais il y a plus à dire à ce sujet. Car, d'ordinaire, il est considéré que cette sorte d'explication a une dimension normative.<sup>18</sup> Les choses se corsent, en effet, dès lors que l'on considère qu'une explication rationnelle authentique, légitime et acceptable implique que l'on dise que l'acteur avait de « bonnes raisons » de faire ce qu'il a fait ou de prendre la décision qu'il a prise. Certes, faut-il le préciser d'emblée, Dray est très clair sur le fait que les raisons qualifiées de « bonnes » par l'historien en quête d'explication sont dites bonnes au sens où l'agent lui-même, de son point de vue, les pensait telles, et non au sens où, de l'extérieur, l'historien émettrait un jugement de valeur personnel sur l'action faite par l'agent.

C'est ce qui amène Dray à traiter le jugement évaluatif de l'historien de « quasi-normatif » par opposition à ce que serait un jugement pleinement normatif, à savoir un jugement qui exprimerait

---

<sup>17</sup> Dray écrit à propos de Collingwood : « *Également significatif est son refus d'admettre que la théorie de la connaissance comme « saisie expérientielle » ('knowledge by acquaintance') – précisément la théorie que ses critiques l'accusent communément d'employer – puisse trouver son application dans l'acte de discerner la pensée d'une personne (Collingwood, 1947 : 223) » (Dray, 1978 : 663).*

<sup>18</sup> « *What rational explanation aims to show is that certain actions were understandable in the sense of being in some sufficient degree choosable, where choosability has a quasi-normative significance » (Dray 2000 : 224).*

l'adhésion personnelle de l'historien à la décision de l'agent. Dray avance l'idée que l'historien se commet bel et bien sur le fondement rationnel de l'action qu'il réussit à comprendre et expliquer, mais il soutient que l'historien n'est pas engagé personnellement dans ce jugement. Je ne crois pas que cela soit possible. Car, même dans le cas où l'historien n'affirme pas que l'acteur dont il considère la décision (ou l'action) avait de bonnes raisons de vouloir agir comme il l'a fait, c'est-à-dire dans le cas où il laisse en suspens ce que je suis tenté d'appeler « la question de la légitimité *en soi* de l'action » aussi bien du point de vue de l'acteur lui-même que de son propre point de vue, la portée pleinement normative de l'argument explicatif par les raisons d'agir ne s'évanouit pas *ipso facto*. Ceci devient clair dès lors que, suivant Dray, l'explication rationnelle d'une action signifie que, pour l'acteur considéré, la décision d'agir découlait *logiquement* des raisons qu'il entretenait ou de celles que, sur la base de preuves documentaires ou testimoniales solides sinon incontestables, nous avons tout lieu de croire qu'il les entretenait bien à l'époque.

Dray reproche à Hempel de ne pas avoir compris correctement le concept de la « compréhension empathique » (*empathetic understanding*, in Dray, 1947 223) telle que mise en œuvre par les historiens et telle qu'analysée par Collingwood dès 1936<sup>19</sup>. Pour Dray, il importe de bien saisir ce que cette façon de comprendre l'histoire (mais aussi les situations de la vie ordinaire, donc l'action) n'est pas : elle n'est pas une opération par laquelle un observateur, se plaçant par imagination – par « expérimentation mentale », dirait-on – dans une situation semblable à celle qu'il essaie de comprendre, dégagerait pour lui-même un pattern d'interprétation rendant la situation en question intelligible, lui permettant dès lors d'apercevoir quel cours d'action il suivrait dans un tel cas, pour ensuite vérifier si de fait l'acteur a effectivement agi de la même façon que lui ou non, et pour conclure, dans le cas affirmatif, que l'acteur était rationnel et donc que son action s'explique en quelque sorte naturellement. Cette variété de la compréhension par empathie pourrait être qualifiée de « projective » dans la mesure où elle part heuristiquement de la rationalité de l'observateur pour juger de la conformité de l'acteur sous observation avec les

---

<sup>19</sup> Dray est très critique de l'interprétation « caricaturale » que donne Hempel du *Re-enactment* de Collingwood. Comme « prescription méthodologique », cela revient tout simplement à la recommandation suivante : « *Imaginez-vous dans la position de l'agent et attribuez-lui les pensées que vous suggère le fait de revivre sa situation* » (Dray, 1978 : 675 ; v. Hempel, 1959 : 353). Plus globalement, le reproche de Dray à Hempel est le suivant : « *my quarrel with this* [=l'explication historique reconstruite selon la théorie du modèle de la loi de couverture] *is that it does get the form, not the content, of rational explanations wrong* » (Dray, 1963 : 110).

canons et les normes de rationalité posées par l'observateur concernant sa propre existence d'agent. Dans une telle approche, l'auto-compréhension de l'observateur, de l'historien en l'occurrence, prime dans toute la démarche épistémique : ce processus d'auto-compréhension fournit la grille de lecture aussi bien que les normes comportementales qui serviront à interpréter (décrire) l'action et à juger de sa rationalité, c'est-à-dire à régler la question de savoir si l'acteur avait des raisons d'agir comme il l'a fait. Il me semble évident que, si c'est cette voie que suit l'explication rationnelle en histoire, il y a équivalence entre affirmer que « l'acteur avait des raisons de faire ce qu'il a fait » et soutenir que « l'acteur avait de bonnes raisons de faire ce qu'il a fait », puisque l'observateur fonde sa conclusion sur l'identification qu'il parvient ou non à faire avec les raisons qu'il aurait eues lui-même d'agir de la même façon que l'acteur dans une situation identique à celle dans laquelle il se trouvait. L'expérimentation mentale sert ici clairement à trancher la question de la vérité de la proposition contrefactuelle, qui, de ce fait, ne pose plus problème, puisque c'est l'historien et l'historien seul qui est ici, en fin de compte, maître du jeu : c'est lui qui sait et qui seul peut savoir si, de fait, il aurait agi de la même manière que l'acteur sous observation. Ce savoir est en quelque sorte une connaissance privée, même s'il est parfaitement concevable que toute autre personne que cet historien particulier puisse à son tour refaire pour son compte une telle expérience et en tirer *in fine* les conclusions qui s'imposent à lui. C'est à cette conception de la compréhension empathique que s'oppose explicitement Dray.

À cette compréhension emphatique par projection, Dray oppose nettement le modèle de la « réactivation » (*Re-enactment*) tel que défendu au départ par Collingwood et dont il s'est fait lui-même par la suite le principal défenseur. Comprendre les actions du passé telles que l'historien se donne pour tâche de le faire exige de sa part qu'il soit en mesure de recréer les situations qu'il veut comprendre : l'historien doit aller jusqu'à repenser pour son propre compte les pensées qu'il est prêt à reconnaître comme ayant été celles des acteurs opérant dans les situations considérées. Je me permettrai d'insister sur ce point : il ne s'agit pas de dire que, dans le meilleur des cas, l'historien doit chercher à revivre en pensée ce que les acteurs du passé ont eux-mêmes vécu. Il s'agit de beaucoup plus : il s'agit d'avoir soi-même exactement les mêmes contenus de pensée, sans quoi aucune compréhension d'un acteur du passé – mais, pourquoi pas, d'autrui en général – ne serait possible ou du moins valable. L'opération épistémique que Dray a en vue exige énormément de l'historien et, de ce fait, rien n'assure au départ qu'elle puisse jamais réussir :

Dray exige (et Collingwood avant lui exigeait aussi) une identification intellectuelle entre deux esprits, sans quoi l'un ne saurait prétendre comprendre l'autre. Dray dit bien que l'historien doit en venir à pouvoir se donner le contenu de pensée même qu'il est prêt à concevoir comme ayant été le contenu de pensée de l'acteur historique dont il essaie d'expliquer l'action.

Mais alors, si c'est bien le cas, j'aimerais soutenir qu'une telle approche comporte exactement le même type de projection que l'approche hempélienne de la compréhension par empathie : en effet, il faut d'abord en venir à penser soi-même une situation de telle manière qu'il y ait du sens à penser que quelqu'un d'autre, en l'occurrence un acteur du passé, ait pu être amené à la voir de la même manière. Certes, l'historien part des faits et gestes observés de l'acteur et, en apparence du moins, le parcours semble dans le sens contraire de celui qu'empruntait Hempel dans l'extrait cité plus haut. Mais, tout bien considéré, l'observateur ne saisit correctement le sens de ce qu'a fait l'acteur qu'après avoir compris pour lui-même dans quelle situation il se serait retrouvé s'il avait été placé dans les mêmes circonstances que l'acteur : c'est donc bien l'observateur qui, de son point d'observation (du reste, comment pourrait-il en être autrement ?) est amené à voir, par reconstruction imaginative, dans quelle situation l'acteur était au juste. Il ne saurait être question de considérer que nous avons accès directement par observation aux contenus de pensée de quelqu'un d'autre : si nous pouvons jamais prétendre comprendre quelqu'un d'autre que soi-même, qu'il s'agisse de quelqu'un du passé ou de quelqu'un du présent, c'est que nous avons la possibilité de nous mettre à la place de cette autre personne et d'imaginer comment, entre autres choses, nous comprendrions notre meilleur intérêt lorsque placé dans ce contexte. Autrui ne saurait être compris que s'il est un *alter ego* par rapport à moi et que si je suis prêt à me considérer comme un *alter ego* par rapport à lui. Ainsi conçu, le processus de compréhension, qu'on le décrive comme partant de l'auto-compréhension de l'observateur ou de la saisie de la situation intellectuelle de ceux qu'on veut comprendre, ne change rien à l'affaire, car la primauté logique de la démarche intellectuelle de l'observateur apparaît clairement déterminante dans les deux cas de figure. Ainsi, la reconstitution du processus épistémique en cause dans ce que je suis tenté d'appeler maintenant, pour qualifier la position de Dray, « la compréhension d'autrui par réactualisation de ses pensées » montre bien que, sans projection de ses propres pensées dans la tête de l'acteur du passé, l'observateur-historien n'est jamais à même de trancher la question de la rationalité des actions ou des décisions de cet acteur telle qu'elles peuvent être savamment documentées et minutieusement reconstituées dans des narrations historiques. Selon l'excellente

formule de Peter Munz rapportée par Dray (v. Dray, 1995 : 83), la compréhension réactualisante à la Collingwood place l'observateur dans la posture où il essaie de « *comprendre les autres exactement comme ceux-ci se comprennent eux-mêmes* ». Quelle différence entre cette posture et celle qui voudrait que l'on comprenne les autres exactement comme l'on se comprendrait soi-même si l'on se trouvait placé dans la même situation qu'eux ? Dray reproche à Hempel de ramener la position de Collingwood à la seconde posture. Mais c'est un vain débat puisque les deux postures donnent le même résultat épistémique, à savoir l'identification de la pensée de l'observateur avec celle de l'acteur observé. Dire que l'autre pense comme moi lorsque je m'identifie à lui ou que je pense comme lui lorsque je saisis comment il se comprend lui-même, c'est dire deux choses cognitivement équivalentes et épistémologiquement indiscernables : en effet, dire que je pense comme l'autre ou dire que l'autre pense comme moi revient strictement au même quant à l'identité du contenu de pensée puisque l'affirmation « le contenu de pensée de B est le même que celui de A » et l'affirmation « le contenu de pensée de A est le même que celui de B » sont l'une par rapport à l'autre comme une proposition et sa converse.

Mais que signifie exactement que, pour comprendre vraiment quelqu'un d'autre dans ce qu'il vise et dans ce qu'il fait, il faille se mettre à sa place ? En première approximation, « prendre la place de quelqu'un d'autre » dans un jugement historiographique ne peut évidemment vouloir dire autre chose que « voir les choses comme cette autre personne les voit », c'est-à-dire adopter sa perspective ou son point de vue sur les événements qui le concernent et la situation où il se trouve. Dray, du reste, ne dit pas autre chose à ceux qui contestent le bien-fondé de la compréhension par empathie.<sup>20</sup> Mais on pourrait certes arguer que cela exige de faire la même analyse de la situation, ce qui ne saurait être fait, me semble-t-il, que si l'observateur a exactement la même sensibilité au contexte, que s'il dispose en tout et pour tout de la même information, qu'il a précisément les mêmes préférences et qu'il subit très exactement les mêmes contraintes. Bref, le risque est réel de devoir s'identifier complètement à ce qui caractérise cet

---

<sup>20</sup> Dray veut distinguer entre *empathie*, qu'il ramène à « *la nécessité pour l'historien de tenir compte, dans son évaluation de l'argument pratique de l'agent, de la situation de ce dernier, telle qu'elle se présente à lui* » (Dray, 1978 : 679-680), et *sympathie*, à savoir l'attitude qui porte à évaluer positivement les actions, les accomplissements, mais aussi les valeurs de quelqu'un d'autre et, dans ce dernier cas, à vouloir les faire siennes). L'attitude empathique est une nécessité *logique* de la compréhension historique des acteurs du passé selon Dray ; par contre, l'attitude sympathique est pour lui une composante *psychologique* sans doute utile en certains contextes d'enquête historique, mais qui n'a, de manière générale, aucun caractère de nécessité, ni logique ni psychologique, en histoire.

autre qu'on veut comprendre et qu'on ait en fin de compte besoin d'avoir accès à tout ce qui le définit singulièrement – que l'on devienne soi-même cet autre en pensée sinon réellement, puisque cela est métaphysiquement impossible. Si elle était posée explicitement, une telle exigence serait méthodologiquement extravagante : à sa face même, elle serait inaccessible, donc inacceptable. Dray ne la pose pas, de fait.

Cependant, Dray ne parvient à adhérer à la doctrine du *Re-enactment* de Collingwood qu'au prix de la réarticuler pour en extirper tout ce qui ne lui convient pas et lui paraît trompeur (v. Dray, 1978 : 678-680). Un point avec lequel Dray se montre en parfait désaccord avec Collingwood doit retenir notre attention. Dray écrit, en effet : « *Collingwood trahit son scrupule à dire nettement que l'historien doit être d'accord avec les principes et les buts de l'agent s'il veut comprendre ses actions. Mais pour les comprendre il n'est même pas nécessaire de les tenir pour raisonnables* » (Dray, 1978 : 679). Cette affirmation de Dray pourrait paraître malhabile. Car si l'acteur paraît « raisonnable » aux yeux de l'historien du fait qu'il a des raisons d'agir comme il le fait, alors comprendre rationnellement un acteur exige très certainement de tenir les principes et les buts de l'acteur pour « raisonnables » au sens de pouvoir reconnaître que, *pour l'acteur lui-même*, l'adhésion à ces principes et le choix de ces buts explique pourquoi l'acteur a fait ce qu'il a fait. Dray veut, à bon endroit me semble-t-il, être en mesure, contrairement à Collingwood, de n'obliger l'historien qui cherche à comprendre le comportement d'un acteur ni à faire siens les principes de l'acteur, ni à juger valables pour son propre compte les buts que cet acteur historique s'est fixés. J'aimerais faire voir cependant que Dray se fait illusion à ce propos et que son modèle du *Re-enactment* est tout aussi problématique de ce point de vue que le modèle original de Collingwood.

C'est cette question qui me paraît la plus importante dans la doctrine de Dray. Pourtant peu de personnes à ce jour se sont attaquées à ce qui constitue le cœur de l'argumentaire de Dray. P.F. Strawson s'en approche en avançant l'idée qu'il faut méticuleusement distinguer deux opérations, à savoir 1) découvrir quelles furent les raisons de l'agent pour agir comme il le fit ; et 2) percevoir la rationalité de l'action comme telle, ce qui implique que nous *endossions* les raisons de l'agent en considérant qu'il s'agissait de *bonnes raisons* (Dray, 1963 : 112 ; P.F. Strawson, 1959 : 268).<sup>21</sup> Qu'une certaine action puisse être défectueuse eu égard à une norme

---

<sup>21</sup> Le point de vue critique développé ici est effectivement tout à fait congruent avec celui de P.F. Strawson dans son compte rendu de *Laws and Explanation in History* (v. Strawson, 1959). Suivant

idéale de rationalité, comme Strawson le fait valoir, et cela soit parce que le jugement de l'acteur est fautif, soit encore parce son information est déficiente, est tout à fait juste et Dray ne conteste pas ce point. Cependant, Dray a beau jeu de dire que cette objection n'entame en rien sa thèse : en effet, le point crucial de cette thèse est que l'historien n'est en droit d'avoir recours à une explication rationnelle suivant laquelle l'action accomplie était appropriée à la situation *seulement* dans les cas où l'action en question ne saurait être jugée défectueuse au regard de la logique : à cet égard, il est impossible de ne pas juger que les raisons de l'acteur étaient effectivement de *bonnes raisons de son point de vue* (« *good ones, from his point of view* », in Dray, 1963 : 113). Et pour autant qu'il nous revienne de « *suivre son argument* » jusqu'à son terme et qu'il nous faille, pour ce faire, « *dénicher la pertinence des considérations qu'il se fit* » au moment où il prit sa décision, nous ne pouvons du coup que présupposer la validité de son argument pratique, car sans cela il serait impossible de refaire sa démarche intellectuelle: « *one cannot rethink a practical argument one knows to be invalid* » (Dray, 1963 : 113)<sup>22</sup>.

J'aimerais soutenir que, lorsqu'il exige de l'historien qu'il repense (*re-think*) les mêmes contenus de pensée que la personne dont il essaie d'expliquer le comportement, et bien qu'il dise explicitement le contraire, Dray revendique en fait que l'observateur se place dans une situation mentale où l'on pourra prétendre qu'il comprend pleinement une autre personne seulement s'il est prêt à admettre que, placé dans la situation qui était celle de cette autre personne, il aurait agi très exactement comme lui ou elle. Il me semble extrêmement difficile d'éviter cette conclusion,

---

Strawson, le fait de tenir le calcul rationnel d'un acteur comme logiquement valide en remplaçant cet acteur dans la situation qui était la sienne ne commet jamais l'historien à endosser le bien-fondé de l'action commise dans les circonstances ou à se prononcer lui-même sur le fait que *c'était bien là la chose à faire*. « (Dray) semble penser », écrit Strawson, « qu'alors qu'il est possible, quand on cherche à comprendre pourquoi un agent a agi comme il a agi, de lui attribuer des principes moraux défectueux ou de l'information déficiente, il n'est pas possible de lui attribuer un jugement boiteux. Il n'est pas suffisant, semble-t-il, de considérer que, étant donné les croyances de l'agent, ses principes et ses objectifs, la chose qu'il a faite pourrait sembler pour lui être la chose à faire; il est nécessaire de 'voir' que, étant donné ces croyances, principes et objectifs, la chose que celui-ci a faite était la chose à faire. Monsieur Dray rejette comme *spectatorisme* tout ce qui ne va pas aussi loin en histoire; je dirais pour ma part qu'aller aussi loin que cela rend l'histoire à toutes fins utiles impossible » (268).

<sup>22</sup> Dray réutilise en 1963, mais en s'en excusant, son fameux exemple de Trevelyan (Dray 1963, 109 et s.). Cependant il ajoute cette fois-ci, comme pour rendre son argument encore plus probant, que l'action de Louis XIV fut *unfortunate*, que son calcul fut *miscalculated*, et que, en conséquence, l'action du roi ne fut pas « *appropriate to the circumstances* » (*ibid.* : 109). Nonobstant ce fait, la tâche explicative de Trevelyan fut de faire voir que, malgré cela, « *the action was appropriate at least to the circumstances as they were envisaged* » (*ibid.*).

que Dray veut manifestement éviter. Si cette conclusion paraît s'imposer, c'est que, suivant Dray, comprendre les raisons de quelqu'un en réactualisant ses pensées de manière à les penser soi-même doit permettre à l'observateur de juger de l'adéquation de l'action décidée par l'agent (et, le cas échéant, effectivement accomplie par lui) avec les raisons qu'on lui prête en adoptant son point de vue sur son monde. L'historien n'explique, en conséquence de ce qui vient d'être dit, que s'il peut prétendre que, en toute logique, l'action ou la décision de l'acteur découlait de ses raisons d'agir, c'est-à-dire qu'elle *se justifiait pleinement sur cette base*. J'insiste : je ne vois vraiment pas comment on pourrait éviter cette conclusion. Or, cette conclusion est lourde de conséquences et Dray, du reste, en est parfaitement conscient : pendant toute la période allant de la publication de son ouvrage de 1957 à la publication de son article de 2000, la même idée suivant laquelle l'explication rationnelle de l'historien comporte un élément évaluatif ou quasi-normatif refait surface, et Dray tente de la justifier.

Mais, pour ma part, elle me paraît intenable. Certes, quand l'on se donne pour tâche philosophique d'articuler une conception du travail de l'historien, l'on n'est pas amené, sauf exception, à prétendre que l'historien endosse ou cautionne directement les actions observées. L'historien du nazisme, par exemple, par exemple, n'a pas à avaliser les faits et gestes de Hitler dans l'Allemagne des années trente pour les expliquer et nous amener à les comprendre. Mais il n'y a pas de doute que, aussi bien pour Collingwood que pour Dray, l'historien ne parvient à comprendre l'acteur dont il tente d'expliquer les actions que s'il parvient à rendre raison des actions de celui-ci comme étant tout à fait logiques de son point de vue. En l'occurrence, l'historien du nazisme et du fascisme doit nous amener à saisir que, si l'on adopte leurs points de vue respectifs sur la situation dans laquelle ils se trouvaient, l'action de Hitler et l'action de Mussolini étaient *ce qu'il fallait faire*. Il est difficile de ne pas être sensible au malaise que crée une telle affirmation, même si l'on ajoute aussitôt que cela ne signifie en rien que, quant à nous, nous aurions agi de la même manière. Le malaise vient du fait que l'on prête de la rationalité à des actions que, par ailleurs, l'on n'est pas prêt à approuver pour soi-même. Collingwood et Dray ont fait valoir que l'on se saurait comprendre et expliquer l'action des personnages historiques qu'en faisant nôtre leur point de vue pour voir si la logique qu'ils suivaient était correcte ou fautive. C'est pourquoi la conclusion me semble incontournable : comprendre un acteur du passé, aussi sanguinaire et despotique ait-il été, revient à soutenir que sa logique était impeccable. Il n'existe pas de situation à mon avis où il soit possible à un historien de soutenir que la logique



d'un certain acteur était correcte (ce qu'il teste en repensant par lui-même les pensées dudit acteur) sans dire du même coup, implicitement, que cette logique emporte son adhésion. Soutenir le contraire reviendrait, à mon avis, à soutenir que l'on peut affirmer la vérité d'une proposition ou garantir la correction d'un raisonnement et prétendre néanmoins qu'on ne la croit pas soi-même ou qu'on n'adhère pas à sa conclusion.

Bien sûr, il est toujours possible à un historien, quelque peu effrayé devant une telle conclusion par exemple dans les cas où c'est l'action d'un tyran sanguinaire ou d'un despote cruel que l'on cherche à comprendre, de prétendre que, en fait, la logique de ces acteurs était fautive et de montrer pourquoi. Mais, tout bien considéré, il n'y a pas de différence entre ne pas comprendre quelqu'un et dire que, d'après nous, sa logique est erratique ou aberrante. Cela suppose justement, que comprendre un acteur passe forcément par l'acceptation de son action comme logique : non pas, sans doute, comme la seule action logique qui s'imposait à lui (malencontreusement, Dray s'exprime souvent de cette façon), mais comme une des voies qu'il était logique qu'il suive. Certes, on dira que l'historien veut dire « logique du point de vue de l'acteur », mais il n'existe pas deux logiques ici, l'une qui vaudrait pour l'acteur sans qu'elle vaille du même coup pour tout le monde. De toute manière, si l'historien peut en quelque sorte chercher à revivre les pensées des acteurs qu'il essaie de comprendre, c'est qu'il présuppose au départ que leur façon de penser et la sienne s'équivalent et sont interchangeables. La conclusion s'impose donc : on ne saurait comprendre la rationalité des autres qu'en acceptant de dire que, si telle ou telle de leurs actions était rationnelle à leurs yeux, elle l'est aussi inmanquablement aux nôtres. À cause de la normativité évidente des analyses menées dans un cadre de recherche procédant de la compréhension par empathie, Dray et ceux qui lui emboîtent le pas n'ont pas le choix de penser que nous n'avons la possibilité de comprendre empathiquement d'autres acteurs que dans la mesure où leurs actions nous paraîtront s'imposer logiquement – à eux autant qu'à nous. Si cette conclusion – à mon avis très dérangeante pour la pratique de l'histoire et aussi, plus généralement, pour toute théorie de l'action – doit être évitée, alors il faut éviter de pratiquer la méthode qui me paraît y mener inéluctablement : il faut pratiquer l'histoire autrement qu'en réactualisant de manière empathique l'action des personnages du passé ; il faut pouvoir expliquer ce qui s'est passé autrement qu'en comprenant les situations passées de la manière même que les personnages qui ont marqué l'histoire les ont eux-mêmes comprises. Cela exige, certes, qu'une

autre voie soit possible pour connaître l'histoire, mais cette question est condamnée à rester en suspens dans le cadre de la présente étude.

## 5. Bilan

Le temps est maintenant venu de conclure et de tracer un bilan de la démarche qui a été la mienne dans les pages précédentes. L'analyse a ciblé un débat qui a marqué de manière indélébile la deuxième partie du vingtième siècle en matière d'épistémologie des sciences sociales, voire un peu plus puisqu'il a débordé cette période en amont et qu'il le déborde maintenant en aval. Je ferai ce bilan en soulignant quelques-uns des enseignements qui me paraissent parmi les plus importants à retirer de la démarche critique qui a été la mienne ici.

Il faut reconnaître d'abord que Dray a sans doute été l'un des premiers épistémologues à centrer son attention sur la dimension *pragmatique* de ce que représente une demande d'explication dans un contexte de recherche donné. Cette dimension en est venue par la suite à occuper une place tout à fait centrale en philosophie des sciences et notamment en théorie de l'explication (à ce propos, v. Lagueux, 2003). Pour contrer l'une des thèses importantes de Hempel à propos des explications en histoire, à savoir qu'elles doivent être considérées la plupart du temps comme *incomplètes* et comme n'articulant qu'un *explanation-sketch*, Dray a cherché à montrer que, pour autant qu'on prenne au sérieux les questions soulevées par les historiens *telles que formulées par eux* et pour autant qu'on ne leur substitue pas d'autres questions jugées plus appropriées *en science* (Dray, 1957 : 168), leurs réponses pouvaient et *devaient* être considérées complètes, au sens où, une fois identifiées et reconnues les raisons d'agir de l'acteur en situation, il ne restait aux historiens rien d'autre ou rien de plus à expliquer pour satisfaire leur curiosité ponctuelle et pour faire disparaître le *puzzlement* apparu dans le cours de leur enquête.

Ensuite, il faut remarquer que, tout en cherchant à faire reconnaître la pleine légitimité de l'analyse *pragmatique* au sein de la philosophie analytique de l'histoire centrée sur la question de la nature des explications qu'on est susceptible d'y trouver, Dray n'a pas manqué d'insister, et de manière récurrente là encore, sur le fait que ce questionnement philosophique relevait de la *logique* et non pas, comme l'aurait voulu Hempel, de la *psychologie* de la recherche. En effet, ce ne sont pas seulement des conceptions différentes de ce qui constitue une explication (une explication en général et non pas seulement une explication *scientifique*) qui s'affrontent ici, mais

aussi des conceptions fort différentes de ce qui doit relever de la *logique des entreprises cognitives*. Je ne dis cependant pas des « sciences » et on verra immédiatement pourquoi. Pour Dray, et à ce sujet l'opposition à Hempel me paraît insurmontable, l'histoire n'est pas une *science*, ni une science naturelle, cela va sans dire, mais ni même une science sociale, ce qui ne va pas de soi. Dray écrit à ce propos : « *La recherche historique constitue en elle-même une forme de pratique vicariante. Elle adopte le point de vue de l'agir humain. Elle représente donc une démarche que ne connaît pas l'étude purement scientifique du passé* » (Dray, 1978 : 681). L'analyse de Dray se veut un plaidoyer méticuleux et articulé pour une histoire conçue comme une discipline relevant non pas des sciences de la société, mais comme faisant partie plutôt des « *humanities* » (Dray 1963, 133). La thèse de Dray est radicale à souhait : même si une autre sorte d'histoire, en quelque sorte engoncée dans l'hypothético-déductivisme d'obédience hempélienne, venait à être développée avec succès, insiste Dray, il serait néanmoins défendable de maintenir que le développement d'une histoire basée sur des explications faites « du point de vue de l'agence » (« *from the standpoint of agency* », Dray, 1963 : 133) est toujours un objectif souhaitable (v. aussi Dray, 1957 : 140). Tel quel, ce débat déborde donc largement de la logique de l'explication puisqu'il en vient à concerner ultimement le statut épistémologique de l'histoire comme discipline.

En troisième lieu, il me semble important de dire que ce qui permet à Dray de faire valoir que la condition hempélienne sur le caractère nomologique de l'explication rationnelle n'est ni nécessaire, ni suffisante, c'est qu'il conçoit le travail de l'historien comme relevant non pas de la psychologie scientifique, mais comme relevant plutôt de la *psychologie du sens commun* (cela est très clairement établi dans Dray, 1957).<sup>23</sup> Il suffit ainsi à l'historien de montrer que, dans le contexte considéré, l'acteur n'a pas agi comme un idiot fini ou comme un imbécile borné, et qu'il a, en l'occurrence, fait quelque chose que tout humain normal pourrait aisément reconnaître comme la chose qui s'imposait dans le contexte. J'ai fait de cette thèse de Dray le point peut-être le plus crucial de toute son analyse de l'explication rationnelle en histoire, comme l'a fait lui-même Maurice Lagueux, qui tire de l'analyse de Dray une conception épistémologique générale

---

<sup>23</sup> Il est essentiel de saisir que, suivant l'approche de Dray, les *motifs* (les *motivating reasons* de Hempel) susceptibles d'expliquer l'action de quelqu'un ne sont jamais traités par l'historien comme s'il s'agissait d'*événements* ou de *processus empiriques* susceptibles d'être l'objet d'une enquête scientifique (Dray, 1957 : 144), mais qu'ils opèrent néanmoins comme des *causes* dans l'explication historique (Dray, 1957 : 150-2). L'influence de Collingwood est patente ici.

de l'explication et non pas seulement de l'explication en histoire (v. Lagueux, 2003). Je crois être parvenu, cependant, à faire voir l'aspect sans doute le plus controversé de cette thèse, un aspect que, pourtant, Hempel n'a pas relevé comme tel. Il faut souligner à ce propos que Dray dit s'intéresser à ce qui est *typique* des explications avancées en histoire. Chose certaine, l'explication rationnelle n'est en rien *spécifique* à l'histoire, et l'on pourrait même soutenir avec Philippe Van Parijs qu'on y emploie en fait le « modèle économique » d'explication par excellence, un modèle qu'on accuse même les économistes de vouloir appliquer à toutes les sauces avec des visées « impérialistes » en tête (v. Van Parijs, 1990). Mais le fait est que le modèle de l'explication rationnelle défendu par Dray est assez radicalement différent du modèle économique et la question se pose de savoir pourquoi il faudrait admettre que l'histoire se serve d'un modèle d'explication rationnelle qui trancherait nettement avec celui que d'autres disciplines utiliserait pour leur part. L'économie fournit le paradigme des explications basées sur les raisons de l'agent, et son domaine s'étend à toute situation caractérisable selon un nombre limité de traits caractéristiques. Le « modèle économique standard » se base effectivement sur la supposition centrale selon laquelle les agents se comportent de façon rationnelle, au sens où ils agissent en fonction de leurs préférences,<sup>24</sup> mais il ne comporte pas le même genre de difficultés que j'ai voulu mettre en évidence dans le cas du modèle de Dray. Car rien dans le modèle économique d'explication ne commet l'économiste à « valider » le choix de l'agent : la dimension de l'explication qualifiée par Dray de « quasi-normative »<sup>25</sup> est absente des explications économiques « typiques ».

---

<sup>24</sup> Suivant Van Parijs (1990), cette supposition est assortie de six restrictions : 1. cette rationalité est *égoïste* : chacun agit selon ses intérêts personnels ; 2. seuls entrent en ligne de compte les intérêts *matériels* des agents c'est-à-dire ceux qui affectent leur revenu ; 3. la rationalité est supposée *parfaite* par opposition à *limitée* (c'est-à-dire que les individus ou les ménages maximisent leur utilité et les firmes leur revenu net anticipé) ; 4. la rationalité est supposée de type *archimédien* (au sens où toutes les dimensions des préférences, qui peuvent être affectées par des facteurs extrêmement variés, sont considérées comme *intersubstituables* les unes aux autres : c'est dire que tous les agents sont prêts à marchander – un peu moins de loisir, par exemple, étant compensé par un peu plus de revenu – et que tout a un prix fixable sur une unique échelle) ; 5. la rationalité est supposée *objective* (ce qui veut dire que l'information dont l'agent dispose est juste et fiable, et c'est pourquoi les choix qu'il effectue sont considérés comme optimaux ; cependant, l'agent n'est pas nécessairement considéré omniscient) ; 6. la rationalité est supposée *paramétrique* par opposition à *stratégique* (ce qui revient à dire que l'environnement est supposé stable et que la décision d'un agent n'est pas fonction des décisions des autres).

<sup>25</sup> « *What rational explanation aims to show is that certain actions were understandable in the sense of being in some sufficient degree choosable, where choosability has a quasi-normative significance* » (Dray, 2000 : 224).

Une quatrième et dernière remarque mérite peut-être d'être faite. Dray s'est constamment élevé contre ce qu'il a appelé « l'interprétation méthodologique » du *Re-enactment*. (v. tout particulièrement Dray, 1978, section iv : 674-680). L'analyse de Collingwood est mieux appréciée selon lui si l'on y voit une analyse *conceptuelle* de ce que signifie logiquement « repenser les pensées d'autrui » plutôt qu'une analyse des *procédés* de l'historien (« *il s'agit d'une thèse portant sur le but de l'enquête historique, et non sur ses procédés* », écrit-il à ce propos. V. Dray, 1978 : 676). On peut douter de cette thèse. Ce qui est en question, c'est l'explication rationnelle comme *opération* de compréhension historiographique. La distinction que trace ici Dray peut sembler utile pour clarifier l'entreprise de Collingwood et sa façon de faire, mais elle est néanmoins en porte-à-faux puisque, tout compte fait, il s'agit bien – pour Collingwood, mais aussi et surtout pour nous tous, philosophes de l'histoire – de savoir si l'opération intellectuelle qu'exprime l'idée de *Re-enactment* est *praticable*. Je tranche donc la poire en deux : certes, comme le veut Dray, il s'agit pour Collingwood de mettre en œuvre une analyse conceptuelle ou logique ; mais, contrairement à ce que prétend Dray, cette analyse collingwoodienne a une visée nettement *épistémologique* puisqu'elle concerne explicitement l'entreprise historique comme *connaissance* ; qui plus est, cette doctrine comporte à l'évidence des conséquences *méthodologiques* pour le travail de l'historien. Du reste, on trouve à point nommé de très nombreuses remarques de nature *épistémologique* dans les écrits de Dray sur l'explication en histoire.<sup>26</sup> Le fait qu'il considère comme une présupposition de la recherche historique que ce soit *l'unicité* et la non-réurrence des événements, ou leur différence essentielle, qui concernent spécifiquement l'historien en est certainement une de prime importance (Dray, 1957 : 49). Le fait de considérer que le travail de l'historien est avant tout une question de *jugement* (*ibid.* : 51), et qu'il s'agisse d'un jugement qui demande à être cautionné par le propre jugement de ceux à qui il s'adresse et qu'il prend en quelque sorte à témoin en est un autre. Cela dit, Dray ne considère pas que son analyse de la nature de la compréhension empathique relève de considérations de nature *méthodologique*, comme si la réactualisation des pensées d'acteurs historiques du passé était une procédure heuristique pour connaître la vérité historique. Dray soutient fermement que ce qu'il appelle l'« *empathetic understanding* » de l'historien n'a rien à

---

<sup>26</sup> Dray écrit néanmoins : « *Our concern is with the logic of historical thinking, interpreting 'logic' in the broad sense familiar by contemporary analytic philosophers. It is not epistemology or psychology, as some opponents of the covering law theory appear to believe* » (Dray, 1957 : 21).

voir avec une *méthode de recherche*, puisqu'il ne s'agit pas d'un moyen à mettre en œuvre pour connaître les faits, et ne constitue qu'une composante *logique* de son travail d'enquête, à savoir une condition à satisfaire pour être en mesure de *comprendre* pourquoi un certain acteur a fait ce qu'il a fait (v. Dray, 1957 : 128). C'est donc une analyse logique que le philosophe de l'histoire doit entreprendre pour expliciter ce que requiert la satisfaction de cette condition. Dray est clair sur le fait que la logique qu'il a en vue dans sa démarche analytique n'est pas la logique formelle (Dray, 1957 : 20), et, lorsqu'il caractérise son analyse comme relevant de la pragmatique de l'explication, je suis tenté de considérer que la logique dont il est question dans ce contexte est une logique *transcendantale* au sens du Kant de la première *Critique*, à savoir une analyse concernée par *les conditions de possibilité logiques* de la connaissance historique.<sup>27</sup>

Cela dit, Dray se fait à mon sens une conception trop restrictive de ce qui constitue un problème relevant de la méthodologie d'une discipline. En fait, globalement parlant, l'analyse épistémologique d'une discipline traitant d'une dimension de la réalité ou de l'expérience humaine concerne non seulement les voies par lesquelles la connaissance s'y acquiert, mais aussi la structure logique des arguments qu'on y trouve, la fonction des théories et modèles qui y sont utilisées, et surtout les démarches par lesquelles les hypothèses ou conjectures y sont ou peuvent y être mises à l'épreuve des faits. Ainsi, dans une perspective plus englobante, la question de savoir comment l'on explique et comme l'on doit expliquer les faits de l'histoire humaine relève pleinement de l'épistémologie de l'histoire. La réponse que l'on fait à la question de savoir si l'histoire est ou n'est pas une science n'y change rien : les querelles sémantiques autour du mot « science » ne sont d'aucun intérêt et sont parfaitement stériles. Par contre, comme question de principe, il faut certainement considérer que toute question relevant de ce que Kant a appelé la prétention à la validité (« die *Geltungsanspruch* ») d'une démarche intellectuelle faisant intervenir des concepts, des propositions, des modèles, des jugements et des raisonnements fait légitimement partie de ce type d'enquête philosophique qu'on appelle maintenant *l'épistémologie* d'une discipline.

[Septembre 2004/Janvier 2005]

---

<sup>27</sup> Cette question est magistralement traitée dans la section 3 du chapitre V de son livre de 1957 (p. 126-131).

## RÉFÉRENCES

- Collingwood, R.G. (1936), « Human Nature and Human History », réimpr. in Collingwood, 1946, Part V. Epilegomena, § 1 : 205-231.
- Collingwood, R.G. (1939), *An Autobiography*. Oxford, Oxford University Press.
- Collingwood, R.G. (1946), *The Idea of History*. Oxford, Clarendon Press. Éd. revue et augmentée de trois manuscrits (datant respectivement de 1926, 1927 et 1928), 1993.
- Collingwood, R.G. (1999), *The principles of History and other Writings in Philosophy of History*, ed. by W.H. Dray and W.J. van der Deussen, Oxford, Oxford University Press.
- Donagan, A. (1962), *The Later Philosophy of R.G. Collingwood*. Oxford : Clarendon Press.
- Dray, W.H. (1957), *Laws and Explanation in History*. Oxford, Oxford University Press.
- Dray, W.H. (1958), « Historical Understanding as Re-thinking », *University of Toronto Quarterly*, 27 : 200-215.
- Dray, W.H. (1959), « 'Explaining What' in History », in Gardiner, ed. (1959) : 402-408.
- Dray, W.H. (1963), « The Historical Explanation of Actions Reconsidered » [1963], in Hook, ed. (1963) : 105-135.
- Dray, W.G., ed. (1966), *Philosophical Analysis and History*. New York, Harper and Row.
- Dray, W.H. (1978), « R.G. Collingwood et la connaissance historique », *Dialogue*, 17 : 659-682.
- Dray, W.H. (1980), *Perspectives on History*. Londres, Routledge & Kegan Paul. Chap. I : « R.G. Collingwood and the Understanding of Actions in History », p. 9-26.
- Dray, W.H. (1995) *History as Reenactment : R.G. Collingwood's Idea of History*. Oxford : Oxford University Press. Paperback ed., with a Preface, 1999.
- Dray, W.H. (2000), « Explanation in History », in J. Fetzer, ed. (2000) : 217-242.
- Fetzer, J.H., ed. (2000), *Science, Explanation, and Rationality. Aspects of the Philosophy of Carl G. Hempel*. Oxford, New York, Oxford university Press.
- Gardiner, P. (1952), *The Nature of Historical Explanation*. Oxford : Oxford University Press.
- Gardiner, P., ed. (1959), *Theories of History*, New York, The Free Press.
- Hempel, C.G. (1942), « The Function of General Laws in History », *The Journal of Philosophy* 39 : 35-48. Réimpr. in Gardiner, ed. (1959) : 344-356. Réimpr. avec de légères modifications in Hempel, 1965a : 231-243.
- Hempel, C.G. et Oppenheim P. (1948), « Studies in the Logic of Explanation », *Philosophy of Science* 15 : 135-175. Réimpr. avec quelques modifications in Hempel, 1965a : 245-296.
- Hempel, C.G. (1952), *Fundamentals of Concept Formation in Empirical Science*. Chicago, University of Chicago Press.
- Hempel, C.G. (1962a), « Explanation in Science and in History », in R.G. Colodny, ed., *Frontiers of Science and Philosophy*. Pittsburgh. Réimpr. in Dray, ed., 1966 : 95-126.
- Hempel, C.G. (1962b), «Rational Action», *Proceedings and Addresses of the American Philosophical Association*, XXXV: 5-23. Réimpr. in Hempel, 2001.
- Hempel, C.G. (1963), « Reasons and Covering Laws in Historical Explanation », in Hook, ed., 1963 : 143-163.
- Hempel, C.G. (1965a), *Aspects of Scientific Explanation and Other Essays in the Philosophy of Science*. New York, the Free Press ; Londres, Collier-Macmillan Ltd.
- Hempel, C.G. (1965b), « Aspects of Scientific Explanation », in Hempel, 1965a : 331-496.
- Hempel, C.G. (1969), « Logical Positivism and the Social sciences », in P. Achinstein and S. F. Barker, eds., *The Legacy of Logical Positivism*. Baltimore, Johns Hopkins University Press : 163-194. Réimpr. in Hempel, 2001.

- Hempel, C.G. (1979a), « Scientific Rationality : Analytic vs. Pragmatic Perspectives », in T. S. Geraets, ed., *Rationality To-Day/La Rationalité Aujourd'hui*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa : 46-58 (v. également les remarques faites dans le cours de la discussion qui suivit l'exposé, p. 59-66, *passim*).
- Hempel, C.G. (1979b), « Scientific Rationality : Normative vs. Descriptive Construals ». in H. Berghel, A. Huebner, and E. Koehler, eds., *Wittgenstein, the Vienna Circle, and Critical Rationalism*. Proceedings of the Third International Wittgenstein Symposium, Août 1978. Vienne : Hoelder-Pichler-Tempsky : 291-301. Réimpr. in Hempel, 2001.
- Hook, S., ed. (1963), *Philosophy of History : A Symposium*, New York, New York University Press.
- Krausz, M., ed. (1972), *Critical Essays in the Philosophy of R.G. Collingwood*. Oxford : Clarendon Press.
- Lagueux, M. (1987), « Puzzlement and Explanation », version révisée mais encore inédite du texte publié dans les *Cahiers* du Département de Philosophie de l'Université de Montréal (Cahier No 8701).
- Lagueux, M. (2003), « Explanation in Social Sciences. Hempel, Dray, Salmon and van Fraassen revisited », *Cahiers d'épistémologie* 2003-17, Groupe de recherche en épistémologie comparée, Département de philosophie, Université du Québec à Montréal.
- Mink, L.O. (1969), *Mind, History and Dialectic*. Bloomington : Indiana University Press.
- Nagel, E. (1979), *The Structure of Science*. Indianapolis, Cambridge, Hackett Publ. Co., 2<sup>e</sup> éd.
- Popper, K. R. (1956), *Misère de l'historicisme*, Paris: Plon.
- Rubinoff L. (1970), *Collingwood and the Reform of Metaphysics*. Toronto : University of Toronto Press.
- Shalom, A. (1967), *R.G. Collingwood : philosophe et historien*. Paris, P.U.F.
- Strawson, P. F. (1959), recension de *Laws and Explanation in History*, by William Dray (Oxford University Press, 1957), *Mind* Vol. LXVIII, N<sup>o</sup> 270 (Avril 1959) : 265-268.
- Van Parijs, P. (1990), *Le modèle économique et ses rivaux. Introduction à la pratique de l'épistémologie des sciences sociales*. Genève-Paris, Librairie Droz.
- Zaccaï-Reyners, N., éd. (2003), *Explication – Compréhension. Regards sur les sources et l'actualité d'une controverse épistémologique*. Bruxelles : Éditions de l'université de Bruxelles.